

MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA
FEMME DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE

SECRETARIAT GENERAL

CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION ET
D'INFORMATIONS SUR LA FEMME ET
L'ENFANT
(CNDIFE)

OBSERVATOIRE DE L'ENFANT

REPUBLIQUE DU MALI

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

***RAPPORT 2006
SUR LA SITUATION DE
L'ENFANT MALIEN***

Octobre 2007

SOMMAIRE

Observatoire du Suivi de la Condition de l'Enfant CNDIFE, 2007

1

i. ' SIGLES ET ABRÉVIATIONS	
ii. LISTE DES TABLEAUX ET FIGURE	
iii. PRÉAMBULE	
I. Introduction : Le Mali : Une population jeune à forte croissance.....	1
II. LA SURVIE DE L'ENFANT MALIEN	3
2.1. La faiblesse des consultations prénatales.....	3
2.2. Faiblesse des accouchements assistés.....	3
2.3. La faiblesse des soins curatifs.....	4
2.4. Faiblesse de la nutrition.....	4
2.5. L'incidence des maladies.....	8
2.6. Faible disponibilité et mauvaise répartition du Personnel de santé.....	10
2.7. La plus grande proximité des centres de santé.....	12
2.8. Le programme élargi de vaccination.....	13
III. DEVELOPPEMENT.....	17
3.1. Education.....	17
3.1.1. La population scolarisée	17
3.1.2. Résultats du PISE 1.....	19
3.1.3. La situation scolaire en 2006	21
3.1.4. Les résultats atteints en 2006.....	23
3.1.5. Quelques indicateurs sur l'éducation.....	24
3.1.6. Les enjeux du PISE II.....	25
3.2. Les loisirs.....	28
IV. PROTECTION DES ENFANTS	30
4.1. Les enfants en situation difficile.....	31
4.2. Travail des enfants	32
4.3. Abandon d'enfant.....	34
4.4. Le phénomène du trafic d'enfants.....	36
4.5. La protection spéciale.....	38
4.5.1. Le Tribunal pour enfants.....	38
4.5.2. Le Centre Spécialisé de Détention de Rééducation et de Réinsertion pour Mineurs	41
4.5.3. Centre de Détention et de Rééducation de Bollé femme	43
V. PARTICIPATION DES ENFANTS.....	44
5.1. Le Parlement National des Enfants.....	44
5.2. L'école amie des enfants, amie des filles.....	45
VI. CONCLUSION- RECOMMANDATIONS.....	47

LISTES DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ARV	Anti rétroviraux
BAC :	Baccalauréat
BCG :	Bacille de Calmette et Guérin (vaccin contre la tuberculose)
CADBE	Charte africaine de droits et du bien-être de l'enfant
CAP :	Centres d'Animations Pédagogiques
CDE :	Convention des Droits des Enfants
CLAEC :	Centres de lecture et d'animation pour Enfants
CNDIFE	Centre national de Documentation et d'Information sur la Femme et de l'Enfant
CNECE :	Centre National des Examens et Concours de l'Education
CPN :	Consultation pré-natale
CPS	Cellule planification statistique
CPS :	Cellule de la Planification et de la Statistique
CSAR :	Centre de Santé d'Arrondissement Revitalisé
CSCOM :	Centre de Santé Communautaire
CTA	Combinaison thérapeutique à base d'arthémisinine
DCI :	Dénomination Commune Internationale
DEF :	Diplôme d'Etudes Fondamentales
DNPEF :	Direction Nationale de la Promotion de l'enfant et de la Famille
DTCP :	Vaccin contre Diphtérie, Tétanos, Coqueluche et Poliomyélite
EDS :	Enquête démographique et de Santé
ENTE	Enquête nationale sur le travail l'enfant
Hbt :	Habitant
IDE :	Infirmier Diplômé d'Etat
IHAB	Initiative hôpitaux amis DES bébés
IPC :	Infirmier Premier Cycle
MEN	Ministère de l'éducation nationale
MPFEF :	Ministère de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille
Nc :	Non connu
NC/Hbts/an :	Nouveaux Cas par Habitant par an
OMD :	Objectifs du Millénaire de Développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
ORTM :	Office de Radio et Télévision du Mali
PISE	Programme InterSectoriel de l'Education
Pop :	Population
PRODESS :	Programme Décennal de Santé
RESEN :	Rapport d'Evaluation du Système Educatif National
SALIBA :	Salon du Livre pour Enfants à Bamako
SLIS :	Système Local d'Informations Sanitaires
UNGEI :	Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles
UNICEF	Organisation des nations unies de secours d'urgence pour l'enfance
VIH/SIDA :	Virus Immuno-Déficiência Acquis

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Tableau 1	Répartition de la population de 0 à 17 ans par sexe et année d'âge	1
Tableau 2	Femmes en âge de procréer et taux de planification	2
Tableau 3	Evolution du taux de couverture 2002-2006	3
Tableau 4	Evolution du taux d'accouchement assisté 2002-2006	3
Tableau 5	Evolution des soins curatifs 2002-2006	4
Tableau 6	Etat nutritionnel des enfants	4
Tableau 7	Allaitement selon l'âge	5
Tableau 8	Anémie parmi les enfants	6
Tableau 9	Paludisme	8
Tableau 10	Diarrhée présumée infectieuse	8
Tableau 11	Evolution des cas de décès des maladies sous surveillance épidémiologique	9
Tableau 12	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	11
Tableau 13	Evolution de l'accessibilité de la population au PMA dans les rayons 5-15 km	12
Tableau 14	Activités du PEV, Doses administrées et taux de par antigène par cercle	12
Tableau 15	Evolution du taux d'enfants <12 mois vaccinés au DTCP3 2002-2006	14
Tableau 16	Evolution des indicateurs de couverture 2001-2005	15
Tableau 17	Nombre et taux d'enfants de 5 à 17 ans actuellement scolarisés, par âge par sexe	17
Tableau 18	Evolution des effectifs et des taux bruts de scolarisation au 1 ^{er} cycle	17
Tableau 19	Evolution des effectifs et des taux bruts de scolarisation avec les medersas au 2 ^{me} cycle	18
Tableau 20	Evolution des effectifs, taux bruts de scolarisation dans l'enseignement secondaire général	18
Tableau 21	Evolution des effectifs, taux bruts de scolarisation dans l'enseignement secondaire technique et professionnel	19
Tableau 22	Taux brut de scolarisation du fondamental selon le genre et la région	20
Tableau 23	Nombre d'école, salles, de classe, groupes pédagogiques, maîtres et élèves par statut au 1 ^{er} cycle 2005-2006	21
Tableau 24	Nombre d'école, salles, de classe, groupes pédagogiques, maîtres et élèves par statut au 2 ^{me} cycle 2005-2006	21
Tableau 25	Taux bruts et nets de scolarisation 1 ^{er} cycle 2005-2006	22
Tableau 26	Taux bruts et nets de scolarisation 2 ^{me} cycle 2005-2006	22
Tableau 27	Taux bruts des admissions aux différents examens	23
Tableau 28	Récapitulatif des résultats du DEF classique de 2000 à 2006	23
Tableau 29	Répartition par âge et par sexe des enfants en situations difficiles	31
Tableau 30	Enfants en situations difficiles dans les structures d'interpellation et de détention /sexe	32
Tableau 31	Type d'activités des enfants selon le sexe et le groupe d'âge	35
Tableau 32	Enfants abandonnés référés à la brigade de la protection des mœurs et de l'enfance 2005-2006	35
Tableau 33	Situation selon le type d'adoption CAPF de 2001 à 2005	36
Tableau 34	Tableau des indicateurs des activités de suivi des enfants en situation difficile	36
Tableau 35	Situation des Enfants rapatriés et interceptés dans la lutte contre la traite des enfants au Mali 2000-2006	37
Tableau 36	Programmes et projets de lutte contre le trafic des enfants	38
Tableau 37	Dossiers des enfants au niveau du premier cabinet	40
Tableau 38	Dossiers des enfants au niveau du deuxième cabinet	40
Tableau 39	Relatif aux entrées de janvier à décembre 2006/OGP-MD-OP	41
Tableau 40	Répartition des mineurs par juridiction 2006	42
Tableau 41	Présentation des mineurs par âge 2006	42
Tableau 42	Personnes de moins de 18 ans accusés d'un crime	43
Tableau 43	Proportion des filles dans les parlements régionaux des enfants	44
FIGURES		
Figure 1	Répartition des enfants en situation difficile selon les régions	33
Figure 2	Répartition des enfants économiquement actifs âgés de 5 à 17 ans	34

PREAMBULE

Le rapport 2006 est le fruit de la collecte des informations disponibles sur les enfants réalisée par le CNDIFE auprès des cellules de planification et de la statistique (CPS) et d'autres services producteurs de données comme le système local d'information sanitaire (SLIS), le système d'information social(SISo), la DNPEF, etc.

L'année 2006 en matière de données a été marquée par deux activités majeures : EDS IV dont les résultats préliminaires sont disponibles et l'enquête nationale sur le travail des enfants qui est une première au niveau national et dont les résultats donnent une photographie du travail des enfants.

L'ambition du CNDIFE, à travers ce rapport, est d'offrir aux utilisateurs des données statistiques aussi complètes et aussi récentes que possible sur les droits fondamentaux des enfants, mais aussi d'éclairer le niveau de respect des droits des enfants.

I. INTRODUCTION : Le Mali : Une population jeune à forte croissance

Avec un effectif de 12,3 Millions d'habitants en 2006, la population malienne se caractérise par sa jeunesse : 48 % de la population a moins de 15 ans, et le taux d'accroissement moyen est de 2,2 % par an, taux s'expliquant par une très forte natalité.

Tableau 1 : Répartition de la population âgée de 0 à 17 ans par sexe et année d'âge.

Age	GARÇONS		FILLES		TOTAL	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
0	125.547	3,8	112.182	3,6	237.729	3,7
1	197.519	5,9	198.331	6,4	395.850	6,1
2	218.235	6,5	220.561	7,1	438.796	6,8
3	235.573	7,0	233.421	7,5	468.993	7,3
4	249.224	7,5	242.244	7,8	491.468	7,6
5	224.478	6,7	227.854	7,3	452.331	7,0
6	228.945	6,8	209.354	6,7	438.300	6,8
7	230.528	6,9	206.884	6,6	437.412	6,8
8	218.806	6,5	195.855	6,3	414.661	6,4
9	157.931	4,7	150.871	4,8	308.802	4,8
10	204.972	6,1	189.287	6,1	394.259	6,1
11	135.632	4,1	134.375	4,3	270.007	4,2
12	198.376	5,9	172.640	5,5	371.017	5,7
13	141.099	4,2	149.283	4,8	290.382	4,5
14	145.308	4,3	141.759	4,5	287.067	4,4
15	190.516	5,7	135.856	4,4	326.372	5,0
16	120.690	3,6	101.596	3,3	222.286	3,4
17	118.325	3,5	99.613	3,2	217.938	3,4
TOTAL	3.341.704	100,0	3.121.965	100,0	6.463.669	100,0

Source : Enquête Nationale sur le Travail des Enfants (ENTE 2005) DNSI-Mali.

La forte natalité est elle même est la conséquence d'un certain nombre de facteurs entre autres :

- Une fécondité élevée des femmes qui va de 311 % en milieu rural à 226 % dans les autres villes et 238 % à Bamako, ce qui donne respectivement un Indice Synthétique de Fécondité (ISF) de 7,2, 5,8, et 4,8 enfants par femme ;
- Une faible utilisation des contraceptifs : Seules 8 % des femmes en union déclarent utiliser un contraceptif au Mali (EDS IV), cependant, le rapport du SLIS 2006 donne un taux national de fréquentation de seulement 3,76 % .Koulikoro et Sikasso avec respectivement : 5,17 et 4,46 % ont les taux les plus élevés en consultation ; par contre, Mopti et Gao ont les taux les plus faibles.

Tableau 2 : Femmes en age de procréer et activités de planification :

Du 01-janvier-2006 au 31-décembre 2006

REGION	FEMMES EN AGE DE PROCREER	TAUX EN ACTIVITE DE PLANIFICATIONS
KAYES	387 045	3,06
KOULIKORO	451 047	5,17
SIKASSO	523 188	4,46
SEGOU	472 340	4,25
MOPTI	385 983	2,30
TOMBOUCTOU	133 823	2,35
GAO	103 387	0,94
BAMAKO	348 330	3,97
KIDAL	11 975	2,75
TOTAL MALI	2 817 118	3,76

Source : SLIS 2006

Un comportement plutôt nataliste de la majorité de la population, comportement fortement influencé par la tradition et la religion musulmane. Paradoxalement, la forte natalité coexiste avec une très forte mortalité, surtout une mortalité infanto-juvenile, c'est-à-dire, le risque de décès avant l'âge de 5 ans qui est de 191‰ : un enfant sur cinq meurt avant d'atteindre l'âge de 5 ans au Mali.

II. LA SURVIE DE L'ENFANT MALIEN

Les tranches d'âges entre 0 et 5 ans sont très vulnérables du point de vue sanitaire. Cela s'explique par un certain nombre de déterminants :

2.1- La faiblesse des consultations prénatales.

Certes l'objectif fixé par le PRODESS 11 (64 %) est dépassé au niveau national, mais l'arbre ne doit pas cacher la forêt : Les régions du nord ont une couverture encore très faible : Gao : 57%, Tombouctou 52 % Kidal 35 %, contre une moyenne nationale de 75 %.

Tableau 3 : Evolution du *Taux de Couverture CPN (%)* ; 2002-2006

Régions	Niveau en fin 2002	Niveau atteint en fin 2003	Niveau atteint en fin 2004	Niveau atteint en fin 2005	Niveau atteint en fin 2006
Kayes	39	48	71	76	82
Koulikoro	51	51	65	70	73
Sikasso	67	64	78	74	78
Ségou	61	74	96	81	80
Mopti	45	48	77	75	64
Tombouctou	33	31	35	46	52
Gao	25	34	30	50	57
Kidal	23	29	30	43	35
Bamako	79	90	88	91	90
Mali	54	59	75	75	75

Source : SLIS

2.2- Faiblesse des accouchements assistés

Les populations de Tombouctou, Gao, Kidal sont celles qui ont le moins recours aux accouchements assistés, cela peut se comprendre déjà par leurs faibles taux de consultations prénatales, cependant au niveau national, les efforts sont perceptibles.

Tableau 4 : Evolution du Taux d'accouchement assisté (%) ; 2002-2006

Régions	Niveau en fin 2002	Niveau atteint en fin 2003	Niveau atteint en fin 2004	Niveau atteint en fin 2005	Niveau atteint en fin 2006
Kayes	23	26	34	40	42
Koulikoro	40	38	45	53	58
Sikasso	52	53	66	64	59
Ségou	38	39	49	50	55
Mopti	23	29	30	34	40
Tombouctou	13	15	18	24	27
Gao	13	15	17	20	22
Kidal	12	14	14	18	24
Bamako	90	93	94	97	99
Mali	40	42	49	53	55

Source : SLIS

2.3-La faiblesse des soins curatifs

L'objectif du PRODESS 11 ici aussi est atteint (0,25 nc/ht/an), cependant, entre 0,21 en 2002 et 0,26 en 2006, les soins curatifs n'ont pas beaucoup évolué au niveau national (ils sont même restés stationnaires entre 2005 et 2006) et, au niveau régional on peut constater malheureusement une régression à Kidal (de 0,41 à 0,37 entre 2005 et 2006) et à Bamako (de 0,37 à 0,35 entre 2005 et 2006).

Tableau 5 : Evolution des Soins Curatifs (nouveaux cas / habitant / an) ; 2002-2006.

Régions	Niveau en fin 2002	Niveau atteint en fin 2003	Niveau atteint en fin 2004	Niveau atteint en fin 2005	Niveau atteint en fin 2006
Kayes	0.19	0,24	0,26	0.28	0.3
Koulikoro	0.15	0,14	0,16	0.19	0.22
Sikasso	0.26	0,26	0,31	0.29	0.28
Ségou	0.25	0,22	0,26	0.27	0.27
Mopti	0.15	0,16	0,16	0.16	0.16
Tombouctou	0.18	0,21	0,20	0.22	0.25
Gao	0.14	0,19	0,18	0.19	0.23
Kidal	0.32	0,30	0,38	0.41	0.37
Bamako	0.32	0,39	0,35	0.37	0.35
Mali	0.21	0,23	0,25	0.26	0.26

Source : SLIS

2.4- Faiblesse de la nutrition

Selon EDSM IV 34 % des enfants souffrent d'une malnutrition chronique dont 16 % de malnutrition chronique sévère. Le niveau du retard de croissance augmente très rapidement avec l'âge : à 6 % pour les moins de 6 mois, il augmente rapidement pour se situer autour de

40 % et 50 % entre 12 et 59 mois. Il est beaucoup plus élevé en milieu rural (38 %) qu'en milieu urbain (24 %).

Tableau 6 : Etat nutritionnel des enfants

Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans considérés comme atteints de malnutrition selon les trois indices anthropométriques de l'état nutritionnel : taille-pour-âge, poids-pour-taille et poids-pour-âge, selon certaines caractéristiques sociodémographiques, EDSM-IV Mali 2006

Caractéristique	Taille-pour-âge		Poids-pour-taille		Poids-pour-âge		Effectif d'enfants
	Pourcentage en dessous de -3 ET	Pourcentage en dessous de -2 ET ¹	Pourcentage en dessous de -3 ET	Pourcentage en dessous de -2 ET ¹	Pourcentage en dessous de -3 ET	Pourcentage en dessous de -2 ET ¹	
Age en mois							
<6	1,8	6,0	2,0	10,6	0,8	4,4	1 294
6-8	3,3	11,8	4,5	18,0	3,9	20,6	660
9-11	7,5	23,8	4,5	26,6	12,3	36,9	597
12-17	15,4	38,2	6,5	26,4	15,7	46,8	1 497
18-23	23,3	51,5	5,1	19,8	15,7	42,8	985
24-35	21,5	40,8	2,4	10,6	13,0	37,8	2 312
36-47	21,5	40,6	1,9	7,8	10,0	33,4	2 262
48-59	18,0	34,7	1,2	7,2	6,7	26,8	2 315
Sexe							
Masculin	17,1	35,4	3,2	13,7	10,2	32,6	6 070
Féminin	15,6	32,4	2,7	13,0	9,6	30,9	5 853
Milieu de résidence							
Bamako	8,3	20,3	1,9	12,4	4,8	23,9	1 241
Autres villes	11,0	25,3	2,3	12,1	8,2	24,9	2 069
Ensemble urbain	10,0	23,5	2,1	12,2	6,9	24,6	3 311
Rural	18,8	37,9	3,3	13,8	11,1	34,5	8 612
Région							
Kayes	12,2	27,4	2,0	13,0	8,3	27,3	1 713
Koulikoro	16,5	35,2	4,4	14,0	9,8	32,4	2 139
Sikasso	20,6	40,7	3,8	14,1	12,0	36,6	2 211
Ségou	15,3	35,2	2,4	13,2	9,8	31,8	2 041
Mopti	19,3	37,4	2,2	11,0	11,0	31,8	1 454
Tombouctou	23,2	40,9	2,8	14,2	14,3	38,5	563
Gao	18,2	31,1	3,8	16,1	11,7	33,6	519
Kidal	20,4	32,0	4,2	24,0	11,2	31,9	42
Bamako	8,3	20,3	1,9	12,4	4,8	23,9	1 241
Niveau d'instruction²							
Aucune instruction	16,6	35,2	3,0	13,7	10,7	32,9	4 258
Primaire (Fondamental 1)	18,2	35,3	6,1	17,2	16,1	35,2	300
Secondaire ou plus	12,3	25,4	3,0	13,8	7,8	25,8	180
Manquant/Mère non dans le ménage	16,3	33,3	2,9	13,0	9,3	31,0	7 184
Statut d'enquête et de résidence de la mère							
Mère enquêtée	16,3	33,9	3,1	13,7	10,2	32,1	11 038
Mère non enquêtée mais vivant dans le ménage	13,9	36,0	1,8	10,8	5,9	27,7	337
Mère non enquêtée et ne vivant pas dans le ménage ³	18,8	32,5	1,3	8,7	7,1	27,8	538
Ensemble	16,3	33,9	3,0	13,3	9,9	31,7	11 923

La politique de nutrition, pilotée essentiellement par la Direction Nationale de la Santé, à travers sa Division Nutrition, porte sur un certain nombre de stratégies :

1. L'allaitement maternel exclusif jusqu'à l'âge de 6 mois : La bonne pratique de l'allaitement est quasi générale au Mali : 99 % des enfants de 0-5 mois sont allaités, malheureusement, ce n'est pas, comme le recommande L'OMS, un allaitement exclusif qui concerne seulement 38 % des enfants de 0-5 mois, (L'enfant reçoit de l'eau, d'autres liquides et même souvent des aliments solides et de la bouillie).

Tableau 7 : Allaitement selon l'âge

Parmi les enfants les plus jeunes de moins de deux ans vivant avec leur mère, répartition (en %) selon qu'ils sont allaités, ou non, et pourcentage qui sont actuellement allaités; parmi les enfants de moins de deux ans, pourcentage nourri au biberon, selon l'âge en mois,EDSM-IV Mali 2006.

Age en mois	Allaitement et alimentation							Total	Pourcentage actuellement allaité	Effectif des plus jeunes enfants de moins de 2 ans	Pourcentage nourri au biberon ¹	Effectif d'enfants de moins de 2 ans
	Non allaité	Exclusivement allaité	Eau plate seulement	Liquides autres que le lait/ jus	Autre lait	Aliments de complément						
0-1	0,0	58,2	35,5	0,0	4,6	1,7	100,0	100,0	413	3,4	415	
2-3	0,3	35,1	59,2	0,0	2,3	3,1	100,0	99,7	521	2,1	528	
4-5	1,4	24,3	61,8	0,0	5,1	7,4	100,0	98,6	524	6,0	534	
6-8	1,4	15,0	51,5	0,8	5,4	25,9	100,0	98,6	679	6,1	692	
9-11	2,6	8,3	28,0	1,9	6,2	53,0	100,0	97,4	627	4,8	640	
12-17	6,9	6,3	14,3	0,9	2,5	69,2	100,0	93,1	1 530	5,3	1 564	
18-23	36,6	3,2	6,5	0,4	1,1	52,1	100,0	63,4	975	6,7	1 061	
0-5	0,6	37,8	53,4	0,0	4,0	4,2	100,0	99,4	1 458	3,9	1 477	
6-9	1,9	13,7	47,3	1,3	6,0	29,8	100,0	98,1	895	5,2	910	

2. Alimentation complémentaire : A partir de 7 mois, introduction, en plus du lait maternel, d'autres aliments et cela jusqu'à 24 mois. En effet, l'allaitement seul ne suffit plus à garantir à l'enfant une bonne croissance, malheureusement, seuls 30 % des enfants de 6-9 mois reçoivent des aliments de complément.

Supplémentation en vitamine A : Elle concerne les enfants de 6 à 59 mois qui doivent bénéficier de 2 doses de vitamine A par an. (1 dose de vitamine A pour les femmes en post partum immédiat).

3. Promotion de la consommation des aliments riches en vitamine A par toute la population.

4. Promotion de la consommation de sel iodé (son déficit entraîne chez les Femmes enceintes des avortements répétés et chez les Enfants le crétinisme). La disponibilité du sel iodé dans les ménages est de 74%

5. Supplémentation en fer des Femmes enceintes et des Femmes allaitantes (60 jours après l'accouchement)
6. Promotion des aliments riches en fer par toute la population. Une carence en fer chez les femmes et les enfants entraîne l'anémie. L'anémie est grave, parce qu'elle empêche une bonne performance mentale et physique et constitue un sérieux handicap pour les performances scolaires.

Tableau 8. Anémie parmi les enfants.

Pourcentage d'enfants âgés de 6-59 mois considérés comme étant anémiés, selon certaines caractéristiques sociodémographiques, EDSM-IV Mali 2006 .

Caractéristique	Pourcentage d'enfants anémiés			Effectif	
	Anémié	Légère (10,0-10,9 g/dl)	Modérée (7,0-9,9 g/dl)		Sévère (en dessous de 7,0 g/dl)
Milieu de résidence					
Bamako	65,7	23,8	37,5	4,4	387
Autres villes	71,7	30,2	37,2	4,4	610
Ensemble urbain	69,4	27,7	37,3	4,4	997
Rural	85,6	19,1	54,4	12,1	2 691
Région					
Kayes	80,5	19,2	49,8	11,5	512
Koulikoro	85,0	17,3	54,8	12,9	659
Sikasso	85,8	19,9	52,6	13,4	681
Ségou	89,6	19,4	59,7	10,6	618
Mopti	81,5	32,3	42,4	6,9	506
Tombouctou	61,3	17,5	38,6	5,2	167
Gao	78,3	24,2	47,1	7,0	147
Kidal	24,7	22,7	2,0	0,0	12
Bamako	65,7	23,8	37,5	4,4	387
Ensemble	81,2	21,4	49,8	10,0	3 689

81 % des enfants de moins de 5 ans est atteint d'une anémie quelconque : 21 % souffrent d'anémie légère, 50 % d'anémie modérée et 10 % d'anémie sévère. Les enfants des zones rurales (86%) sont les plus fréquemment atteints d'anémie que ceux des zones urbaines (69 %).

6. Surveillance de la croissance de l'enfant, pour déceler à temps les problèmes de malnutrition.

Toujours en matière de nutrition, plusieurs actions seront menées par le département de la santé en vue d'améliorer la nutrition des enfants. Il s'agit entre autres actions de :

- L'extension du projet (Alimentation complémentaire et appui aux services communautaires de santé) aux régions de Gao et Kidal ;
- La mise en œuvre du projet pilote de nutrition communautaire au niveau de 15 aires de santé dans le cercle de Kita (région de Kayes) ;

- L'approvisionnement des régions en farine enrichie (dans le cadre de la P.T.M.E) ;
- La participation à l'évaluation externe des centres avancés dans la mise en œuvre de l'Initiative Hôpitaux Amis des Bébé (I.H.A.B) ;
- Le suivi des centres de santé labellisés ;
- l'extension de l'Initiative Hôpitaux Amis des Bébé (I.H.A.B) dans les régions de Ségou, Koulikoro et Kayes;
- L'organisation de la distribution de Vit A dans les régions de Kayes, Ségou, Mopti ; Koulikoro ; Sikasso et le district de Bamako ;

2.5- L'incidence des maladies

Les principales maladies des enfants sont : les diarrhées, le paludisme, la malnutrition, qui affectent principalement la tranche d'âge inférieur à 1 an.

Tableau 9 : Paludisme

Fièvre Paludisme (paludisme présumé)		Du 01-janv-06 Au 31-déc-06				
CAS, DECES ET TAUX D'INCIDENCE (/1000) PAR REGION						
REGION		< 1 an	1-4 ans	5-14 ans	15 ans +	Total
KAYES 1646999	Cas	11 361	26 189	39 094	71 807	148 451
	Décès	118	155	81	140	494
	Incidence	172,45	113,58	79,12	83,36	90,13
KOULIKORO 1919350	Cas	17 611	41 532	41 023	66 582	166 748
	Décès	102	248	80	43	473
	Incidence	229,39	154,56	71,24	66,33	86,88
SIKASSO 2226333	Cas	25 104	50 629	40 975	79 913	196 621
	Décès	87	124	49	27	287
	Incidence	281,90	162,44	61,35	68,63	88,32
SEGOU 2009956	Cas	19 749	42 956	42 949	80 256	185 910
	Décès	40	163	71	70	344
	Incidence	245,64	152,65	71,23	76,35	92,49
MOPTI 1642480	Cas	10 829	17 669	20 753	30 149	79 400
	Décès	58	91	34	23	206
	Incidence	164,83	76,84	42,12	35,10	48,34
TOMBOUCTOU 569458	Cas	3 883	7 832	6 851	21 948	40 514
	Décès	3	9	6	9	27
	Incidence	170,47	98,24	40,10	73,69	71,14
GAO 439945	Cas	3 045	6 230	6 258	21 265	36 798
	Décès	4	12	13	31	60
	Incidence	173,03	101,15	47,42	92,42	83,64
BAMAKO 1482256	Cas	15 003	32 128	35 259	82 488	164 878
	Décès	0	2	2	0	4
	Incidence	253,04	154,82	79,29	106,41	111,23
KIDAL 50958	Cas	239	506	578	1 949	3 272
	Décès	16	1	1	1	19
	Incidence	117,25	70,93	37,81	73,13	64,21

Total Mali	Cas	106 824	225 671	233 740	456 357	1 022 592
<i>11987735</i>	Décès	428	805	337	344	1 914
	Incidence	222,78	134,47	64,99	72,79	85,30

Pour toutes les régions, les taux d'incidence sont plus élevés chez les enfants de moins de 1 an. D'une manière plus générale, les enfants de Bamako sont plus affectés par le paludisme (111,23). Les moins touchés sont ceux de Mopti (48,34).

**Tableau 10 : Diarrhée présumée infectieuse Du 01-janv-05 Au 31-déc-05
CAS, DECES ET TAUX D'INCIDENCE (/1000) PAR REGION**

REGION		< 1 an	1-4 ans	5-14 ans	15 ans +	Total
KAYES <i>1609774</i>	Cas	4 476	6 449	3 443	5 640	20 008
	Décès	16	7	0	3	26
	Incidence	69,51	28,62	7,13	6,70	12,43
KOULIKORO <i>1871336</i>	Cas	4 795	6 374	2 488	6 037	19 694
	Décès	4	8	3	2	17
	Incidence	64,06	24,33	4,43	6,17	10,52
SIKASSO <i>2166022</i>	Cas	8 369	12 001	4 155	10 085	34 610
	Décès	1	5	2	7	15
	Incidence	96,59	39,58	6,39	8,90	15,98
SEGOU <i>1971305</i>	Cas	6 472	8 869	3 403	8 103	26 847
	Décès	4	3	0	3	10
	Incidence	82,08	32,14	5,75	7,86	13,62
MOPTI <i>1620131</i>	Cas	3 258	4 368	2 281	4 192	14 099
	Décès	0	2	2	2	6
	Incidence	50,27	19,26	4,69	4,95	8,70
TOMBOUCTOU <i>557200</i>	Cas	1 413	2 126	666	2 233	6 438
	Décès	0	0	0	0	0
	Incidence	63,40	27,25	3,98	7,66	11,55
GAO <i>434372</i>	Cas	1 091	1 611	405	1 288	4 395
	Décès	0	1	0	0	1
	Incidence	62,79	26,49	3,11	5,67	10,12
BAMAKO <i>1409962</i>	Cas	7 464	6 873	3 621	4 922	22 880
	Décès	0	1	0	0	1
	Incidence	132,34	34,82	8,56	6,67	16,23
KIDAL <i>49812</i>	Cas	164	387	182	334	1 067
	Décès	0	0	0	0	0
	Incidence	82,31	55,49	12,18	12,82	21,42
Total Mali <i>11689914</i>	Cas	37 502	49 058	20 644	42 834	150 038
	Décès	25	27	7	17	76
	Incidence	80,20	29,98	5,89	7,01	12,83

Pour les diarrhées, le groupe d'âge le plus touché est comme avec le palu, les enfants de moins de 1 an. Les enfants de Kidal sont les plus affectés par le mal (21,42), ceux de Mopti sont les plus préservés (8,70).

Tableau 11: Evolution des cas et décès des maladies sous surveillance épidémiologique, Mali

2002- 2006.

Maladies	2001			2002			2003			2004			2006		
	Cas	Dé cès	Let (%)	Cas	Dé cès	Let (%)	Cas	Dé cès	Let (%)	Cas	Dé cès	Let (%)	Cas	Dé cès	Let (%)
Méningite	787	61	7,75	1147	73	6,36	1482	57	3,84	454	23	5,01	1040	75	7,2
Rougeole	474	10	2,11	232	1	0,43	603	13	2,15	100	0	0	243	1	0,41
Tétanos Néonatal	37	7	18,91	34	20	58,82	25	8	32	20	7	35	17	7	41,2
Fièvre jaune	0	0	0	0	0	0	1	1	100	57	25	43,85	0	0	0
Choléra	16	2	12,50	1437	125	8,70	2860	199	6,95	903	66	7,31	5	0	0
PFA	8	0	0	121	0	0	71	0	0	170	0	0	112	0	0
Paludisme au Nord				22781	27		43150	39		44125	18	0,04	45062	9	0,01

Les maladies évitables comme la méningite, la fièvre jaune, le tétanos continuent, malgré les progrès réalisés, à menacer la santé et même la vie des enfants : En 2001 et 2002, le tétanos néonatal a été la maladie la plus mortelle pour les enfants atteints (18,91 et 58,82 %), en 2003 et 2004, c'est la fièvre jaune qui à pris la relève.

2.6-: Faible disponibilité et mauvaise répartition du Personnel de santé

- **Ratio médecin/population** : Norme OMS : 1 médecin pour 10.000 hbts

Kayes: 1/25974 hbts
 Sikasso: 1/28880 hbts
 Mopti: 1/40503 hbts
 Kidal:1/6226
 Bamako : 1 /4379

- **Ratio Sage-femme/population**: Norme OMS : 1 sage femme pour 5000 hbts

Kayes:1/69990 hbts
 Sikasso: 1/41654 hbts
 Mopti : 1/70440hbts
 Kidal:1/16604
 Bamako : 1 /5165

Source : Rapport CPS Santé 2006.

Beaucoup d'autres catégories de personnel ne sont pas représentées ici, cependant déjà avec les médecins et les sages femmes, on se rend compte du fait que le taux de couverture de la population par ce personnel médical est loin d'être satisfaisant, et selon un constat unanime, il y a également une très mauvaise répartition du personnel sanitaire sur le territoire : La seule ville de Bamako concentre l'essentiel des effectifs des médecins et des sage femmes. Cet ensemble de déterminants défavorables conduit donc à des mortalités très élevées chez les enfants de moins de 5 ans.

Tableau 12: Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans.

Quotient de mortalité néonatale, post-néonatale, infantile, juvénile et infanto-juvénile par période de cinq ans ayant précédé l'enquête, Mali 2006					
Nombre d'années ayant précédé l'enquête	Mortalité néonatale	Mortalité post-néonatale	Mortalité infantile (1q0)	Mortalité juvénile (4q1)	Mortalité infanto-juvénile (5q0)
0-4	46	50	96	105	191
5-9	68	61	129	129	241
10-14	65	61	125	133	242

La réduction de cette mortalité représente un véritable défi pour le Mali, pays peu peuplé avec une densité de 9,4 habitants au kilomètre carré et dont l'économie, en croissance, devra disposer progressivement d'une population active qualitative et quantitative.

REMARQUE : Que le paludisme et les diarrhées soient les plus grandes causes de décès chez les enfants de moins de 1 an nous rappelle à quel point la santé d'une population est largement conditionnée à son environnement. En l'occurrence pour le Mali les conditions d'insalubrité sont telles qu'elles favorisent la création de zones endémiques pour le paludisme (par la prolifération permanente des moustiques) et l'exposition des populations à un cadre de vie le plus souvent malsain : dans la plupart des villages , des villes , des quartiers, l'installation des hommes a précédé la viabilisation (creusement de fossés d'évacuation des eaux de ruissellement ,des eaux usées , mise à disposition de l'eau courante ...) , et cette situation est source de prolifération de tous ces vecteurs de la diarrhée.

L'amélioration de la santé passe nécessairement par l'entretien d'un environnement salubre (par la maîtrise des déchets solides ou liquides, la lutte contre les animaux ou insectes vecteurs de maladies ...) et l'adhésion des populations à des pratiques, à des comportements plus conformes à une bonne hygiène de vie.

L'une des raisons du faible impact des performances de la vaccination sur le taux élevé de la mortalité infantile vient de ce facteur environnemental dont la maîtrise en aval et en amont du système sanitaire est indispensable à l'amélioration de l'état de santé des enfants en particulier (parce qu'ils sont les plus vulnérables) et de tous les maliens en général.

Cependant, s'il demeure évident qu'il y a beaucoup à faire pour améliorer la survie de l'enfant, il faut souligner l'effort soutenu du gouvernement en terme de développement des infrastructures et des services offerts : cet effort est visible dans beaucoup de domaines.

2.7. La plus grande proximité des centres de santé

Tableau 13 : Evolution de l'accessibilité de la population au PMA dans les rayons de 5 et 15 Km, Mali 2002-2006.

<i>Accessibilité PMA</i>	<i>Année</i>				
	2002	2003	2004	2005	2006
<i>Rayon de 5 Km autour d'un CSCOM</i>	44	46	47	50	51
<i>Rayon de 15 Km autour d'une structure de santé offrant le PMA en centre fixe et des activités de stratégies avancées/mobiles (%)</i>	68	69	71	75	76

Source : SLIS

N B : Nous constatons une augmentation progressive (entre 2002 et 2006) de l'accessibilité de la population au PMA dans les rayons de 5 Km et 15 Km.

2.8. Le programme élargi de vaccination

Tableau 14 : Activités du PEV: doses administrés et taux par antigène et par cercle

CERCLE	Pop. Enfants < 1 an	Doses BCG	Taux BCG	Doses DTCP1	Taux DTCP1	Doses DTCP3	Taux DTCP3	Doses DTCP3	Taux VAR	VAR
BAFOULABE	7 773	6 897	89	8 378	108	6 867	88	6 214	80	
DIEMA	6 720	7 912	118	7 524	112	6 445	96	6 119	91	
KAYES	15 813	18 420	116	13 601	86	12 615	80	12 776	81	
KENIEBA	7 191	5 804	81	6 110	85	5 255	73	3 908	54	
KITA	14 367	10 774	75	11 757	82	9 537	66	6 416	45	
NIORO	8 049	7 648	95	7 789	97	6 310	78	4 938	61	
YELIMANE	5 968	6 114	102	6 098	102	4 640	78	3 572	60	
KAYES	65 880	63 569	96	61 257	93	51 669	78	43 943	67	
BANAMBA	6 748	6 672	99	6 579	98	5 826	86	5 853	87	
DIOILA	8 319	9 815	118	10 417	125	9 287	112	8 527	102	
FANA	7 792	9 136	117	8 747	112	7 364	95	6 156	79	
KANGABA	3 573	3 899	109	3 589	100	3 097	87	2 966	83	
KATI	22 728	23 830	105	23 222	102	21 378	94	18 504	81	
KOLOKANI	8 284	8 800	106	9 299	112	7 155	86	7 135	86	
KOULIKORO	6 925	6 538	94	5 993	87	5 503	79	5 407	78	
NARA	7 133	6 115	86	6 412	90	5 557	78	4 806	67	
OUELESSEBOUGOU	5 272	5 442	103	5 420	103	5 110	97	4 672	89	
KOULIKORO	76 774	80 247	105	79 678	104	70 277	92	64 026	83	
BOUGOUNI	15 317	12 958	85	13 778	90	12 747	83	11 604	76	
KADIOLO	6 565	8 320	127	8 388	128	7 685	117	6 931	106	
KOLONDIÉBA	7 204	7 812	108	8 222	114	7 332	102	6 659	92	
KOUTIALA	18 740	19 264	103	20 140	107	17 994	96	16 290	87	
SELINGUE	3 273	2 896	88	2 767	85	2 430	74	2 056	63	
SIKASSO	25 476	27 279	107	25 793	101	26 584	104	24 464	96	
YANFOLILA	5 170	4 261	82	4 294	83	3 216	62	3 241	63	
YOROSSO	7 308	9 409	129	8 295	114	8 085	111	8 153	112	
SIKASSO	89 053	92 199	104	91 677	103	86 073	97	79 398	89	
BARAOUELI	7 599	6 606	87	6 642	87	6 218	82	5 153	68	
BLA	10 482	13 809	132	12 619	120	12 075	115	11 962	114	
MACINA	7 616	10 218	134	9 482	124	8 650	114	7 810	103	
MARKALA	6 850	7 540	110	6 986	102	6 100	89	5 153	75	
NIONO	11 580	11 478	99	12 235	106	11 744	101	9 325	81	
SAN	11 816	12 563	106	14 026	119	12 897	109	11 397	96	
SEGOU	16 502	19 408	118	12 871	78	12 197	74	12 891	78	
TOMINIAN	7 954	7 452	94	7 528	95	6 985	88	6 700	84	
SEGOU	80 398	89 074	111	82 389	102	76 866	96	70 391	88	
CERCLE	Pop. Enfants < 1 an	Doses BCG	Taux BCG	Doses DTCP1	Taux DTCP1	Doses DTCP3	Taux DTCP3	Doses VAR	Taux VAR	
BANDIAGARA	10 724	10 290	96	10 494	98	9 605	90	9 401	88	
BANKASS	9 923	9 214	93	9 860	99	9 047	91	7 881	79	
DJENNE	6 985	7 246	104	7 048	101	6 330	91	5 916	85	
DOUENTZA	5 943	8 138	137	8 286	139	6 291	106	5 856	99	
KORO	12 622	10 451	83	11 897	94	10 890	86	9 866	78	
MOPTI	10 684	11 123	104	10 298	96	8 855	83	8 870	83	
TENENKOU	5 310	5 580	105	6 032	114	4 711	89	4 070	77	
YOUWAROU	3 509	3 327	95	3 228	92	2 585	74	2 358	67	

MOPTI	65 699	65 369	99	67 143	102	58 314	89	54 218	83
DIRE	4 014	3 065	76	3 034	76	2 756	69	1 970	49
GOUNDAM	6 211	3 972	64	4 747	76	4 264	69	2 527	41
GOURMA-RHAROUS	3 224	3 328	103	3 438	107	2 929	91	2 304	71
NIAFUNKE	5 850	5 641	96	5 581	95	3 478	59	3 345	57
TOMBOUCTOU	3 479	4 108	118	3 641	105	3 098	89	4 740	136
TOMBOUCTOU	22 778	20 114	88	20 441	90	16 525	73	14 886	65
ANSONGO	3 628	3 982	110	4 575	126	3 244	89	3 562	98
BOUREM	3 395	3 253	96	3 291	97	3 382	100	3 548	105
GAO	7 506	9 693	129	9 528	127	8 253	110	8 037	107
MENAKA	3 069	3 161	103	3 148	103	2 290	75	1 729	56
GAO	17 598	20 089	114	20 542	117	17 169	98	16 876	96
COMMUNE1	11 184	13 979	125	11 989	107	11 036	99	8 551	76
COMMUNE2	5 726	8 445	147	6 694	117	6 309	110	6 045	106
COMMUNE3	3 958	5 942	150	5 374	136	4 764	120	4 363	110
COMMUNE4	9 272	13 256	143	11 915	129	10 305	111	8 810	95
COMMUNE5	11 055	17 595	159	13 698	124	11 984	108	10 121	92
COMMUNE6	18 094	18 881	104	16 883	93	16 099	89	12 773	71
BAMAKO	59 290	78 098	132	66 553	112	60 497	102	50 663	85
ABEIBARA	375	119	32	162	43	144	38	124	33
KIDAL	832	688	83	807	97	700	84	620	75
TESSALIT	658	187	28	221	34	136	21	288	44
TIN-ESSAKO	173	21	12	19	11	0	0	33	19
KIDAL	2 038	1 015	50	1 209	59	980	48	1 065	52
Total Mali	479 509	509 774	106	490 889	102	438 370	91	395 466	82

Hormis à Kidal où les taux de vaccination sont très moyens (et même inférieurs à la moyenne pour le DTCP 3 :48 %), partout ailleurs, les régions ont bénéficié d'une large couverture vaccinale et certains taux ont même dépassé les 100 % (DTCP3 à Mopti, Gao, Bamako...). Ces résultats traduisent l'efficacité des stratégies élaborées par le P.E.V, notamment, le porte à porte.

Tableau 15 : Evolution taux d'enfants <12 mois complètement vaccinés au DTCP(2002- 06).

Régions	Niveau en fin 2002	Niveau atteint en fin 2003	Niveau atteint en fin 2004	Niveau atteint en fin 2005	Niveau atteint en fin 2006
Kayes	49	59	79	96	96
Koulikoro	74	72	83	94	91
Sikasso	91	91	116	92	93
Ségou	74	86	99	98	93
Mopti	71	80	79	88	86
Tombouctou	31	42	38	70	70
Gao	58	48	50	76	94
Kidal	41	109	107	63	46
Bamako	101	18	38	83	99
TOTAL	74	79	90	91	92

Source : SLIS

Comme pour la situation d'ensemble des vaccinations, les régions ont bénéficié d'une large couverture. Cependant on peut relever certaines anomalies :

- ❖ Les objectifs du PRODESS : 88 %, n'ont pas été atteints à Kidal et à Mopti.
- ❖ A Ségou les taux ont baissé de 2004 à 2006 (de 99 à 93 %).
- ❖ Même situation à Kidal où les taux ont baissé sur la même période de 107 à 46 %.

REMARQUE : Les bons résultats globaux ne doivent pas occulter les échecs locaux d'activités sur certaines années et dans certaines régions ainsi par rapport à :

- La consultation curative, à Kidal et à Bamako, les taux ont régressé respectivement de 0,41 à 0,37 et de 0,37 à 0,35 entre 2005 et 2006.

- La vaccination au DTCP3, les taux ont brutalement chuté entre 2004 et 2006, de 107 à 46 % à Ségou sur la même période de 99 à 93 %.

Tableau 16 : Evolution des indicateurs de couverture, Mali 2001-2005.

Indicateurs	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Objectifs 2005 du PRODESS II
Nombre de CSCOM	557	605	660	699	753	785	560
PMA < 5 Km (%)	41	44	46	47	50	51	48
PMA < 15 Km (%)	66	68	69	71	75	76	65
Fréquentation (NC/Hbts/An)	0,20	0,21	0,23	0,25	0,26	0,26	0,25
Consultations Prénatales (%)	52	54	59	75	75	75	64
Acch Assistés (%)	41	40	42	49	53	55	47
DTCP3<12mois (%)	61	74	79	90	91	92	88
Prévalence contraceptive (%)	3,30	3	2,71	2,36	3,16	3,76	15

Les données rassemblées permettent à la fois de suivre l'évolution des principaux indicateurs de survie de l'enfant mais aussi, d'évaluer les résultats par rapport au PRODESS II.

- Par rapport à l'évolution des indicateurs : tous les indicateurs sont en progrès de 2001 à 2006 (hormis pour les accouchements assistés entre 2001 et 2002 et pour la prévalence contraceptive entre 2003 et 2005). L'effort est donc soutenu et produit des résultats qui sans être entièrement satisfaisants sont appréciables.

- Par rapport aux objectifs du PRODESS II, Le bilan est globalement positif, tous les objectifs assignés ont été atteints et souvent largement dépassé (comme le nombre de CSCOM). Le seul point d'insatisfaction est celui de la prévalence contraceptive (3,76 au lieu de 15 %).

PERSPECTIVES

- D'importants efforts ont été engagés par le Gouvernement du Mali dans le cadre de la survie de l'enfant à travers les actions visant la réduction des taux élevés de mortalité maternelle et infantile matérialisées par la mise en œuvre de différentes politiques notamment : la politique de la Santé de la Reproduction ((S.R), la politique nationale de lutte contre le paludisme. Ainsi :

Après la gratuité de la césarienne, la sensibilisation à l'utilisation de la moustiquaire imprégnée, les actions prioritaires du département de la santé porteront sur les domaines suivants :

- La disponibilité des médicaments essentiels (y compris les ARV), de vaccins et Consommables médicaux ;
- L'intensification de la lutte contre le paludisme par la mise à disposition << gratuite >> de produits anti-paludéens... ;
- La distribution gratuite des CTA (combinaisons thérapeutiques à base d'Artémisinine) pour tous les enfants de moins de 5 ans dans toutes les structures publiques et communautaires ;
- La distribution gratuite de la S.P. (Sulfadoxine Pyriméthamine) pour toutes les femmes enceintes vues en consultations prénatales dans toutes les structures publiques et communautaires.
- l'élaboration et la mise en œuvre des normes et procédures en SR, en nutrition, en santé bucco-dentaire et, la prise en charge du paludisme simple et grave et le plan stratégique de lutte contre la cécité ;
- la Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant (PCIME) ;
- la Stratégie d'Accélération de la Survie et du Développement de l'Enfant. (SASDE);
- la Prévention de la Transmission Mère - Enfant (PTME) du VIH/SIDA ;
- De nouvelles approches en matière de réduction de la mortalité maternelle et néonatale ont également été développées dans le cadre de la vision 2010 (Objectifs du Millénaire).

III. DEVELOPPEMENT

3.1. Education

3.1.1. La population scolarisée

Le Mali a mis en place une stratégie générale pour atteindre l'accès universel et équitable à une éducation de bonne qualité et réaliser une gestion efficace du secteur de l'éducation. Les efforts sont remarquables et se traduisent par des effectifs de plus en plus élevés, mais beaucoup reste encore à faire.

Tableau 17 : Nombre et taux d'enfants de 5 à 17 ans actuellement scolarisés, par sexe et âge.

Age	ENSEMBLE ENFANTS			GARÇONS			FILLES		
	Total	Scolarisés	% scolarisés	Total	Scolarisés	% scolarisés	Total	Scolarisées	% scolarisés
5	452331	50788	11,2	224478	24267	10,8	227854	26521	11,6
6	438300	115162	26,3	228945	60015	26,2	209354	55147	26,3
7	437412	183306	41,9	230528	103686	45,0	206884	79620	38,5
8	414661	212135	51,2	218806	116783	53,4	195855	95352	48,7
9	308802	162120	52,5	157931	93779	59,4	150871	68341	45,3
10	394259	195207	49,5	204972	109476	53,4	189287	85732	45,3
11	270007	159390	59,0	135632	85484	63,0	134375	73906	55,0
12	371017	178793	48,2	198376	100032	50,4	172640	78761	45,6
13	290382	145780	50,2	141099	75211	53,3	149283	70569	47,3
14	287067	135092	47,1	145308	73187	50,4	141759	61906	43,7
15	326372	118268	36,2	190516	75436	39,6	135856	42832	31,5
16	222286	81720	36,8	120690	49900	41,3	101596	31820	31,3
17	217938	70115	32,2	118325	43430	36,7	99613	26686	26,8

Source : Enquête Nationale sur le Travail des Enfants (ENTE 2005) DNSI – Mali.

Tableau 18 : Evolution des effectifs et des taux bruts de scolarisation au 1^{er} cycle.

Année Scolaire	Effectif du premier cycle			Taux Brut de scolarisation		
	G	F	T	G	F	Total
1999/00	593476	422003	1015479	72,0%	50,0%	60,9%
2000/01	657188	469176	1126364	72,5%	50,0%	61,0%
2001/02	699474	512515	1211989	75,3%	53,7%	64,3%
2002/03	742087	552585	1294672	77,9%	56,4%	67,0%
2003/04	794535	602256	1396791	81,3%	59,9%	70,5%
2004/05	852163	653740	1505903	85,0%	63,04%	74%
2005/06	901386	708593	1609979	85,1	65,1	75,0

Source : Données C P S – MEN du 06/01

Il y a une différence de 20 points entre filles et garçons en 2005/06 par rapport aux taux de scolarisation

Tableau 19 : Evolution des effectifs et des taux bruts de scolarisation (avec medersas) au second cycle de l'enseignement fondamental.

Année Scolaire	Effectif du second cycle			Taux Brut de scolarisation au second cycle		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
1999/00	100150	58330	158480	28,3%	16,1%	22,2%
2000/01	115859	67125	182984	31,2%	17,6%	24,3%
2001/02	135989	77631	213620	35,7%	19,9%	27,7%
2002/03	150448	86850	237298	38,4%	21,6%	29,9%
2003/04	175134	104690	279824	43,7%	25,4%	34,4%
2004/05	196526	120483	317009	47,7%	28,50%	38%
2005/06	218717	134029	352746	52,1	31,1	41,5%

Source : Données CPS – MEN du 06/01/2005

L'écart, ici, est de 21 points entre filles et garçons, en 2005/06 par rapport aux taux bruts de scolarité.

La comparaison entre les 2 situations révèle qu'en plus de la disparité entre l'effectif des filles et des garçons, entre les taux de scolarisation des filles et des garçons, , il y a également un large écart entre les effectifs des 2 cycles et les taux bruts de scolarisation au premier cycle (75 % en 2005-2006) et du second cycle (41,5 %)

Tout cela révèle la très grande déperdition des effectifs entre les 2 niveaux d'enseignement

- De 1609974 élèves au premier cycle, à 352746 au second cycle.
- De 75 % de taux brut de scolarité à 41,5 % au second cycle.

Tableau 20 : Evolution des effectifs, taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire général.

Année scolaire	Effectifs secondaires généraux			Population 16 – 18 ans			Taux brut de scolarisation secondaire général		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
1999/00	36230	16357	52587	328624	337324	665948	11,00%	4,80%	7,90%
2000/01	44186	20552	64738	337146	346031	683177	13,10%	5,90%	9,50%
2001/02	50256	16523	66779	345998	355076	701074	14,50%	4,70%	9,50%
2002/03	55476	18943	74419	355200	364478	719679	15,60%	5,20%	10,30%

Source : CPS- MEN

Le tableau 20 donne un écart de 10,40 entre filles et garçons en 2002-2003.

Tableau 21 : Evolution des effectifs, taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire technique et professionnel.

Année scolaire	Effectifs secondaires techniques			Population 16 – 19 ans			Taux brut de scolarisation		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
1999/00	19694	11858	31552	396186	406501	802686	5,00%	2,90%	3,90%
2000/01	20456	12828	33284	406525	417061	823585	5,00%	3,10%	4,00%
2001/02	22410	14894	37304	417268	428033	845301	5,40%	3,50%	4,40%
2002/03	23217	16537	39754	428438	439441	867879	5,40%	3,80%	4,60%

Source : CPS éducation février 2005

Selon les données de tableaux 20, il y a un écart de 1,60 entre filles et garçons pour l'année scolaire 2002-2003

En résumé on constate des disparités très importante entre filles et garçons du primaire au secondaire. L'écart continue à se creuser au supérieur.

NB : Les données récentes pour les enseignements secondaires général et professionnel sont rares et parcellaires, contrairement aux données de l'enseignement fondamental régulièrement fournies par la CPS Education.

3.1.2. Résultats du PISE 1 : première phase du PRODEC

Le RESEN, qui est une évaluation du PISE I, se veut un diagnostic du système éducatif malien. Il démontre que le système éducatif a beaucoup évolué en termes de couverture de la population d'âge scolaire : de 26,5 % en 1990 à 72 % en 2005.

Cependant le taux d'achèvement du primaire ne se situe en 2005 qu'à 43 % : l'objectif prioritaire d'achèvement universel du primaire représente toujours un enjeu considérable dans la mesure où les progrès sont pénalisés par des phénomènes récurrents comme :

- L'abandon au niveau du premier cycle (en 2004-2005 le taux d'accès en 6^o année s'établit en effet à 43,1 %, le phénomène du redoublement (près de 19 % dans le 1^o cycle, 24 % dans le 2^o cycle et 29 % au niveau du secondaire). Globalement, redoublement et abandon contribuent à un gaspillage important.

- Le taux brut de scolarisation au niveau national est évalué à 72,2 %, mais sa valeur varie selon les régions : avec des chiffres respectifs de 108 % et 106 %, les régions de Koulikoro et Bamako ont les TBS les plus élevés. Les régions de Tombouctou, Kayes et Mopti sont celles qui enregistrent les TBS les plus faibles (46 %, 50 %, 50 %).
- Les scolarisations au Mali sont assez contrastées selon les 4 variables de la localisation (urbain/ rural),revenu ,région et genre .Pour le genre , il importe que les chances de scolarisation aussi égales que possibles soient offertes à tous les jeunes,sans distinction de sexe . Malheureusement les filles se trouvent pénalisées dans le système. Ainsi :
 - Dans le RESEN(page 158) : il est dit que la probabilité d’atteindre la 6^o année de l’enseignement fondamental est en moyenne de 17 % pour une fille d’un ménage rural pauvre et de 68 % pour un garçon d’un ménage urbain aisé.
 - Le taux d’achèvement du fondamental varie de 92 % pour les garçons dans la région de Bamako à moins de 14 %pour les filles de la région de Kayes.
 - Dans les régions de Ségou, Kidal et Kayes pour 3 garçons scolarisés, on trouve à peine 2 filles.

Tableau 22 : Taux Brut de scolarisation du fondamental selon le genre et la région(2004/05)

	TBS Garçons (%)	TBS Filles (%)	TBS Ensemble (%)	Indice de parité filles/garçons
Bamako	114,7	97,5	105,5	0,85
Gao	100,2	87,8	94,1	0,88
Kayes	62,5	37,5	49,5	0,60
Kidal	76,1	44,7	59,8	0,59
Koulikoro	118,6	95,3	107,8	0,80
Mopti	49,8	50,8	50,3	1,02
Ségou	77,6	45,4	59,9	0,58
Sikasso	98,4	69,4	83,7	0,71
Tombouctou	46,1	46,3	46,2	1,01
Ensemble	82,9	61,9	72,2	0,75

En conclusion, le RESEN estime que si la qualité des services éducatifs est très souvent mesurée seulement en termes de conditions d’enseignement (qualité des bâtiments, qualification des maîtres, qualité des programmes ...), conditions ou les efforts sont remarquables , elle doit être mesurée aussi en termes de résultats obtenus et en particulier, des

apprentissages réalisés par les élèves : <<Dans cette acception, une bonne école n'est pas, en soit ,une école ou les conditions d'enseignement sont comme ceci ou comme cela ; mais bien plus une école ou les acquis des élèves se situent a des niveaux élevés >>.

Le RESEN en définitive présente un bilan très mitigé du PISE 1 qui, malgré les progrès qu'il a permis de réaliser en terme d'infrastructures (matériels et humains) de programme etc., n'a pas permis encore au système éducatif d'atteindre les résultats souhaités en terme (de capacité d'admission, de rétention et d'achèvement), ni même d'atteindre les objectifs assignés à l'éducation en matière d'équité et d'égalité des chances pour tous les enfants qui bénéficient de l'éducation (disparités entre filles et garçons,entre ruraux et urbains, entre régions...) Et la dynamique actuelle ne permettra pas l'atteinte des objectifs du millénaire pour l'éducation universelle dans le primaire.

3.1.3. La situation scolaire en 2006

Tableau 23 : Nombre d'écoles, salles de classe, groupes pédagogiques, maîtres et élèves par statut 1^{er} cycle (période2005- 2006).

Ecoles	Nombre	Salles de classe	Groupes pédagogiques	Maîtres charges cours	Elèves	Elèves/ maîtres
Public	3576	14322	19518	15257	1001400	66
Privé	611	3526	3808	3523	146643	42
Communautaire	2844	6875	10102	7531	277727	37
Medersa	1118	4223	6007	4204	1842009	44
Total	8149	28946	39432	30515	1609979	53

Source : Annuaire National CPS Education 2005-2006.

Pour toutes les rubriques, excepté le ratio Elèves / Maîtres, le secteur public et l'école communautaire dominant l'enseignement primaire du premier cycle. Le privé par contre y est très peu représenté. Cependant il offre théoriquement de meilleures conditions d'études car le ratio Elèves/ Maîtres y est le plus faible.

Tableau 24 : Nombre d'écoles, salles de classe, groupes pédagogiques, maîtres et élèves par statut 2^{er} cycle (période 2005-2006).

Ecoles	Nombre	Salles de classe	Groupes pédagogiques	Maîtres charges cours	Elèves	Elèves/ maîtres
Public	1.021	3.869	4.033	6898	295.731	43
Privé	303	1.128	976	1885	37.637	20
Communautaire	19	44	46	104	1.364	13
Medersa	313	757	749	1148	18014	16
Total	1656	5.798	5.804	10.035	352746	35

Source : Annuaire National CPS Education 2005-2006

Ici, le secteur public et le privé sont les plus représentés au second cycle, (excepté pour le nombre d'écoles ou les médersas viennent en 2^o place), Cependant les effectifs sont les moins pléthoriques au niveau du communautaire et des médersas.

Remarque : On constate une très grande disparité entre les chiffres du premier et du second cycle :

- L'effectif du premier cycle triple pratiquement celui du second cycle (tous niveaux)
- Même disparité entre le personnel enseignant du premier et celui du second cycle.
- Le nombre de salles de classes au premier cycle représente 5 fois celui du second cycle.

Tableau 25 : Taux bruts et taux nets de scolarisation premier cycle 2005-2006.

Taux bruts de scolarisation premier cycle			Taux Nets de scolarisation premier cycle		
Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
85,1	65,1	75,0	64,1	49,3	56,6

Incontestablement les taux nets donnent une plus grande réalité de la fréquentation scolaire : pendant que les taux bruts affirment que les 2/ 3 des enfants fréquentent l'école, les taux nets indiquent que seulement un peu plus de la moitié des enfants (en âge de fréquenter ce cycle) fréquentent le premier cycle.

Tableau 26 : Taux bruts et taux nets de scolarisation second cycle 2005-2006

Taux bruts de scolarisation second cycle			Taux Nets de scolarisation second cycle		
Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
52,1	31,1	41,5	29,6	17,5	23,5

La même différence d'appréciation existe au niveau du second cycle : 41,5 % et 23,5 %.

3.1.4. Les résultats atteints en 2006

Tableau 27. Taux bruts des admissions aux différents examens

Année scolaire	CFEPCEF			DEF			BAC		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
2000	53,03	57,38	55,64	NC	NC	<i>NC</i>	NC	NC	24,97
2001	54,68	59,15	57,37	NC	NC	<i>NC</i>	NC	NC	21,88
2002	55,75	59,57	58,34	52,28	54,65	53,65	NC	NC	27,48
2003	58,65	62,57	61,12	45,84	50,20	46,97	NC	NC	28,39
2004	53,68	58,33	56,52	50,31	55,91	51,64	30,24	34,18	33,00
2005	60,46	63,51	62,28	47,66	52,36	50,65	<i>nc</i>	<i>nc</i>	44,18
2006			67,6	59,24	63,82	62,3	28,5	71,5	48,10

Source : Centre National des Examens et Concours de l'Éducation

Les chances ne sont pas non plus égales entre garçons et filles face aux différents examens. Les garçons réussissent mieux aux examens que les filles.

Tableau 28 : Récapitulatif des résultats du DEF classique de 2000 à 2006.

ANNEE	ADMIS					POURCENTAGE				
	F	G	TE	CL	TG	F	G	TE	CL	TG
2000	6969	14301	21270	1019	22289	49,56	55,40	53,34	42,11	52,70
2001	9638	18798	28436	1910	30346	52,92	55,95	54,89	58,52	55,10
2002	10860	20625	31485	2388	33873	52,28	54,65	53,81	51,67	53,65
2003	10987	21076	32063	1625	33688	45,84	50,20	48,62	28,14	46,97
2004	14285	26909	41194	1531	42725	50,31	55,91	53,83	24,66	51,64
2005	15385	29196	44581	1362	45943	48,51	55,03	52,59	22,92	50,65
2006	22653	41485	64138	2749	66887	59,97	66,03	63,75	39,03	62,14

Source : CNECE

Les progrès réalisés au niveau des admissions sont loin d'être réguliers de 2000 à 2006, toute fois, globalement, les taux sont en augmentation. Cependant il y a toujours des écarts significatifs entre filles et garçons.

3.1.5. Quelques indicateurs sur l'éducation

La rentrée scolaire 2006-2007 a été marquée par le lancement de la deuxième phase du PISE II. L'éducation de base au Mali comprend l'éducation préscolaire, l'éducation spéciale, l'enseignement fondamental, l'enseignement normal et l'éducation non formelle.

- **L'éducation préscolaire** : le taux de pré scolarisation est de 6% en 2006 avec 444 structures et 1510 personnels d'encadrement avec un effectif de 54 591 enfants en 2006.
- **L'éducation spéciale** : 9 structures avec 127 enseignants et animateurs. 2010 enfants ont été encadrés en 2006.
- **Enseignement fondamental** : 8 700 écoles du premiers cycle et 1850 du second cycle en 2006. l'effectif des élèves du premier cycle est de 1 737 877 élèves dont 44,5% de filles en 2006, au deuxième cycle l'effectif est de 400 326 élèves dont 38,4% de filles en 2006.

Le taux d'admission au premier cycle est de 74,2% en 2006 : 81,5% pour les garçons et 67% pour les filles.

Taux brut d'admission au second cycle : 36,6% dont 45,8% pour les garçons et 27,8% pour les filles.

Taux brut de scolarisation : 75% au premier cycle et 41,5% au second cycle en 2006.

Taux de réussite : 67,6% au CFEPCEF et 62,3% pour le DEF.

- **Enseignement normal** : 12 instituts de formation des Maîtres (IFM) et l'école des éducateurs préscolaires (EFEP) ont accueilli 10 269 élèves Maîtres en 2006.
- **L'éducation non formelle** : elle comprend les Centres d'alphabétisation fonctionnelle (CAF) : 7 947 avec 336 555 auditeurs/trices en 2006 et les Centres d'éducation pour le développement (CED) : 1 581 en 2006 avec 46 715 apprenants/tes.
- **L'enseignement secondaire** : qui comprend :
 - ✓ L'enseignement secondaire général : 162 établissements dont 43 lycées publics qui accueillent 89 340 élèves. Le taux de réussite au Bac en 2006 a été de 44,20%.
 - ✓ L'enseignement secondaire technique : 137 établissements dont 13 publics, 60 221 élèves en 2006. taux de réussite au CAP 33,7%, BT2 71,9%, Bac technique 70,6% de réussite.

3.1.6. Les enjeux du PISE II

2006 est le point de départ du PISE II : 2006-2008. Suite logique du PISE I, il s'inscrit dans l'objectif global en 2015 que tous les enfants maliens achèvent une éducation de base de qualité et le secteur éducatif fournit au pays, les ressources humaines nécessaires a son développement.

Le PISE II se décline en un objectif de développement de phase II (2006-2008) intitulé : « plus d'enfants achèvent une scolarité de qualité dans l'éducation de base et dans l'enseignement technique et professionnel et l'accès aux enseignement secondaire général et supérieur est mieux régulé pendant la phase II >> : un certain nombre d'indicateurs clés doivent permettre l'atteinte de cet objectif :

- Taux d'admission : ciblé à 90% dans le premier cycle de l'enseignement fondamental
- Taux d'achèvement pour le 1^{er} cycle : 82,5%, Taux d'achèvement dans le second cycle du fondamental : de 56,1%.
- Taux d'achèvement en 2008:
 - ✓ 1^{er} cycle : passe de 41,6% à 56,4%
 - ✓ 2^{ème} cycle : passe de 21% à 33,8%
 - ✓ secondaire général/technique : passe de 6,1% à 8,7%.
- Taux brut d'admission en 2008
 - ✓ 1^{er} cycle : passe de 66,6% à 82,2% (Réduction de l'écart entre filles garçons de 15,2% à 10%)
 - ✓ 2^{ème} cycle : passe de 33,4% à 46,3%
- Taux brut de scolarisation (TBS) 1^{er} cycle : passe de 69% à 80% TBS des filles 1^{er} cycle : passe de 58% à 68%
- Le pourcentage de redoublement est réduit :
 - ✓ au premier cycle de 18,6% à 13,7%
 - ✓ deuxième cycle de 23,9% à 18,8 %
- Au moins 60% (au lieu de 90% proposé) des élèves ont acquis les compétences exigibles en lecture et en mathématiques après 5 ans de scolarisation en 2008.

Cet objectif de développement s'articule autour de 4 composantes, correspondant aux différents ordres d'enseignement et au mode de gestion de l'enseignement malien. Il s'agit d'une :

- Composante I : Développement d'une éducation de base de qualité ;
- Composante II : Enseignement secondaire général, Enseignement technique et professionnel, formation professionnelle par instruction ;
- Composante III : Politique de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- Composante IV : Gestion déconcentration, décentralisation, planification participative de l'éducation.

LA COMPOSANTE I (développement d'une éducation de base de qualité), qui concerne la grande majorité du groupe cible des enfants, est subdivisée en 5 sous composantes correspondant à différents domaines d'intervention du PISE II au niveau de l'enseignement fondamental. Ainsi :

La sous composante 1, est centrée sur le développement d'une éducation préscolaire de qualité, afin de favoriser l'accès et le maintien des élèves au 1^o cycle de l'enseignement fondamental. Ses principaux indicateurs sont :

- ◆ 9,1% (4,3% en 2004) des enfants de 3-4-5 ans ont accès à une éducation préscolaire de qualité ;
- ◆ Environ 360 éducateurs préscolaires sont formés et opérationnels et environ 900 animateurs/animatrices sont recyclés ;
- ◆ Les curricula du préscolaire sont généralisés ;
- ◆ Ecole de Formation des Enseignants du Préscolaire (EFEP) est construite et équipée.

La sous composante 2 : Elle est axée sur le renforcement du personnel enseignant et de ses capacités, une application efficiente des curricula, par l'amélioration de l'approche pédagogique et des fournitures scolaires. Ses principaux indicateurs sont :

- ◆ 2 500 maîtres diplômés par an (en moyenne) sortent des IFM et sont opérationnels
- ◆ Environ 13 470 enseignants (y compris les maîtres des médersas et ECOM) du fondamental bénéficient notamment d'un programme de formation continue ;
- ◆ Les curricula de 1^{ère} année, 2^{ème} et 3^{ème} années appliqués et ceux des 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} testés dans toutes les écoles publiques et communautaires ;
- ◆ Chaque élève du premier cycle est doté de deux manuels (langue nationale et mathématiques pour la 1^{ère} année, français et mathématiques à partir de la 2^{ème} année) ;

- ◆ Chaque élève du second cycle est doté de 4 manuels : langue, mathématiques, sciences physiques et sciences naturelles ;
- ◆ Dans chaque AE 25% des écoles second cycle disposent d'une bibliothèque et 25% des écoles de premier cycle ont un coin lecture.

La sous composante 3 : La création de nouvelles structures permettent d'accueillir et de maintenir les effectifs croissants. Ses principaux indicateurs sont :

- ◆ 2 350 nouvelles salles de classe en moyenne sont construites et équipées par an pour le 1^{er} cycle et 431 pour le 2^{ème} cycle ;
- ◆ Toutes les écoles de 1er cycle offrent la continuité éducative de la première à la 6ème année ;
- ◆ 25% des communes ont élaboré leurs cartes scolaires.

La sous composante 4 : l'éducation non formelle est renforcée pour les déscolarisés et les non scolarisés dans les C.E.D. Ses principaux indicateurs sont :

- ◆ 20% (5% en 2004) des enfants non scolarisés ou déscolarisés de 9-15 ans ont accès à un CED et 35% (en 2015) des adultes analphabètes accèdent à un CAF ou à un CAFé .
- ◆ Chaque apprenant est doté d'un manuel de langue et d'un manuel de mathématiques
- ◆ Formation initiale et continue d'environ 150 éducateurs CED.

La sous composante 5 : Elle concerne le bon fonctionnement et le perfectionnement de l'école. Ses principaux indicateurs sont :

- ◆ Nombre de Projets d'école élaborés et mis en oeuvre avec succès ;
- ◆ Nombre de salles de classe construites par les Collectivités Territoriales ;
- ◆ Nombre d'heures effectivement enseignées par an dans le 1^{er} cycle du Fondamental.

Conclusion : Le secteur de l'éducation est en constante évolution sous l'effet conjugué de la forte croissance des effectifs et des réponses fournies par l'état ,les collectivités ,les privés , en termes de création d'infrastructures , d'innovations pédagogiques ,de formation et de recrutement des enseignants ... Cependant le défi de l'enseignement universel au primaire demeure toujours et seule une volonté politique très soutenue de l'état ,appuyée par les partenaires de l'école pourra donner sa chance à chaque enfant d'acquérir des compétences.

3.2. Les loisirs

Le droit aux loisirs est une composante essentielle du développement du jeune enfant. Bien avant l'apprentissage de l'écriture, les activités ludiques sont utilisées (dans les clos et jardins d'enfants, etc) pour favoriser l'éveil du jeune enfant, c'est-à-dire développer ses attitudes physiques, cognitives et socio-affectives. Il est bien compréhensible alors que les loisirs soient une partie intégrante du développement de l'enfant, parce qu'ils précèdent et favorisent et complètent l'éducation, et accompagnent l'enfant pendant toute sa vie.

Les loisirs au Mali ont d'abord été traditionnels : ils sont sportifs (luttons, courses d'ânes, excursions, jeux d'endurance, etc.), culturels (contes, légendes, devinettes, chants, etc ...). Malheureusement ces loisirs traditionnels tendent à disparaître sous l'effet conjugué de l'urbanisation et de l'acculturation induite par des modèles occidentaux.

Les loisirs se pratiquent désormais à travers les sports importés comme le foot, le basket, le volley, etc et par des modèles culturels comme le cinéma et la vidéo, les bibliothèques, les manèges , cybers - espaces et autres colonies de vacances.

Les loisirs sont pris en compte essentiellement par le ministère de la jeunesse et des sports et le celui de l'action culturelle. Cependant, il n' y a pas jusqu'à présent de plan d'action de développement de loisirs au Mali et aucune étude d'envergure nationale n'a encore été menée ni pour faire l'état des lieux, ni pour proposer des pistes de développement de secteur.

L'inventaire des infrastructures socio-éducatives extrascolaires (fait par le ministère de la jeunesse et de sport) fait apparaître l'existence de 72 institutions socio-éducatives toutes catégories confondues dont 34 seulement sont opérationnelles, il s'agit des Maisons des Jeunes dans les capitales régionales et dans les cercles, dans les communes et dans les quartiers et des centres d'accueil. , ces infrastructures pour la plupart non opérationnels (problèmes de norme, équipements inexistant, dégradation et vétusté des structures, manque de personnel d'animation).

Les capacités de l'Etat sont donc très réduites face aux besoins croissants de loisirs des jeunes qui composent la couche la plus nombreuse de la population.

Le secteur privé qui manifeste un certain dynamisme dans le secteur n'investit que dans les activités immédiatement lucratives comme les cyber- espaces, les manèges ,les concerts ou autres colonies de vacances .

L'espace scolaire demeure l'espace privilégié d'exercice de loisirs des enfants à travers les différentes disciplines sportives les théâtres, les bibliothèques, les chants, les promenades, etc. mais ces loisirs, tout en gardant leurs vertus pour l'éveil et l'éducation du jeune enfant, demeurent des figures imposées par les programmes scolaires et ne sauraient remplacer les loisirs librement choisis dans les quartiers, dans la ville, etc.

Le rôle de l'Etat est de mettre en place une politique de loisirs tout en valorisant les loisirs traditionnels et en encourageant les initiatives privées.

IV. P ROTECTION DES ENFANTS

Les facteurs liés à la pauvreté, aux pesanteurs socioculturelles, la défaillance de l'éducation familiale, formelle et communautaire, l'exode rural...ont favorisé l'apparition et le développement de phénomènes sociaux nouveaux dans notre pays : Enfants de la rue, dans la rue, Enfants victimes de violences, d'abandon, de négligence, d'exploitation (sexuelle, trafic, enfants travailleurs, enfants mendiants ...).

Tableau 29 : Répartition par âge et par sexe des enfants en situation difficile

Enfants en situation difficile	Tranches d'âge					Total
		< 7 ans	7- 12ans	13- 15 ans	16- 18 ans	
Enfants de la rue	G					1320
	F					604
	T					1924
Enfants Mendiants	G					1798
	F					423
	T					2189
Travailleurs	G					180
	F					43
	T					223
En conflit avec loi	G					117
	F					155
	T					272
Talibés	G					5239
	F					334
	T					5573
Orphelins	G					1224
	F					940
	T					2164
de parents indigents	G					2360
	F					1671
	T					4031
Autres	G					661
	F					359
	T					1020
Total	G	2783	5870	6738	1818	12899
	F	1108	1981	2114	673	4615
	T	3891	7851	8852	2491	17514

Source : Résultats de l'enquête Statistique 2005 (Système d'Information Sociale : SISo)

Sur les 17.514 enfants (12 899 garçons et 4 615 filles) recensés par S.I.S.o, les plus nombreux sont les enfants talibés : 5 573 (5 239 garçons et 334 filles), 4 031 enfants de parents indigents

(2 360 garçons et 1 671 filles), 2 189 enfants mendiants (1798 garçons et 423 filles ...etc). Il apparaît ainsi que la pauvreté est la cause essentielle des difficultés chez l'enfant.

4.1. Les enfants en situation difficile.

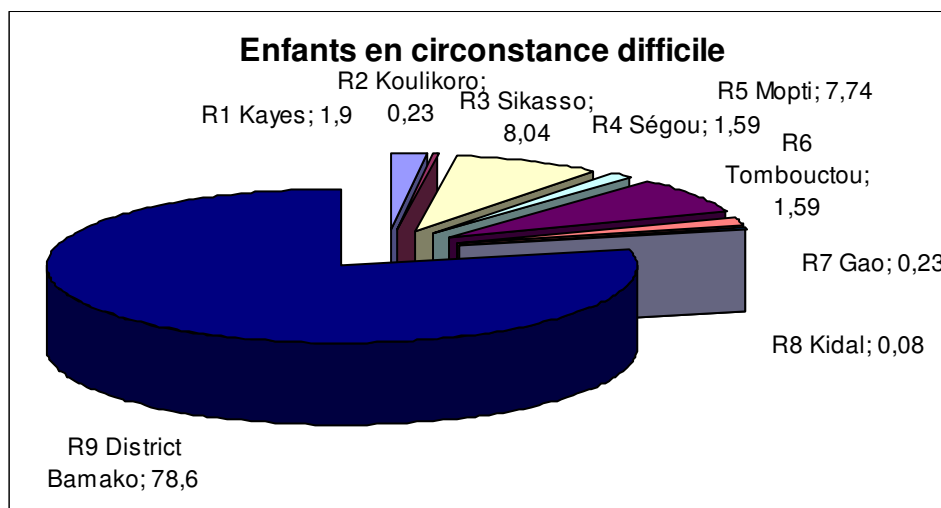
Ces enfants doivent bénéficier de mesures spéciales de protection et de réinsertion. Mais aucune planification ni prise de décision efficace à cet égard n'est possible sans la disponibilité de données fiables et désagrégées. Malheureusement, la protection ne dispose pas encore comme les autres domaines de la Survie et du Développement d'un système centralisé couvrant tous les aspects des enfants en situation difficile ou en conflit avec la loi. Cependant, la mise en place de ce système centralisé de la protection est l'un des objectifs majeurs du programme de coopération MALI- UNICEF 2007. La mise en place se fera par le choix d'indicateurs clés à prendre en compte par service et par l'élaboration de démarches pour collecter, traiter, et transmettre les données liées à la protection au MPFEF pour centralisation.

Tableau 30 : Enfants en situations difficiles dans les structures d'interpellation et de détention selon le sexe.

Années	Effectifs			Pourcentages		
	Garçons	Filles	Total	% garçons	% filles	Total
2003	221	85	306	72,22	27,78	100,00
2004	259	126	385	67,27	32,73	100,00
2005	393	234	627	62,68	37,32	100,00
TOTAL	873	445	1318	66,24	33,76	100,00

Les enfants sont de plus en plus touchés par les situation difficile : de 306 en 2003 l'effectif est passé à 627 en 2005 et le constat surprenant est que l'effectif des filles progresse plus vite que celui des garçons.

Fig. 1 : Répartition des enfants en situations difficiles selon les régions



Les situations difficiles sont essentiellement un phénomène urbain : Bamako la ville la plus importante du pays recèle plus des $\frac{3}{4}$ des enfants en situation difficile (78,4%) tandis que le phénomène est presque insignifiant dans les zones peu urbanisées : 0,23% à Gao, 0,08% à Kidal.

Parmi ces enfants en situation difficile le C.N.D.I.F.E a recensé 42 026 enfants dont 26 042 garçons et 15 984 filles.

Sur la même période (1003-2005) 1402 enfants en conflit avec la loi ont été recensés dans les structures d'interpellation et de détention (1001 garçons et 401 filles) et 705 enfants (536 garçons et 169 filles) dans les structures d'encadrement.

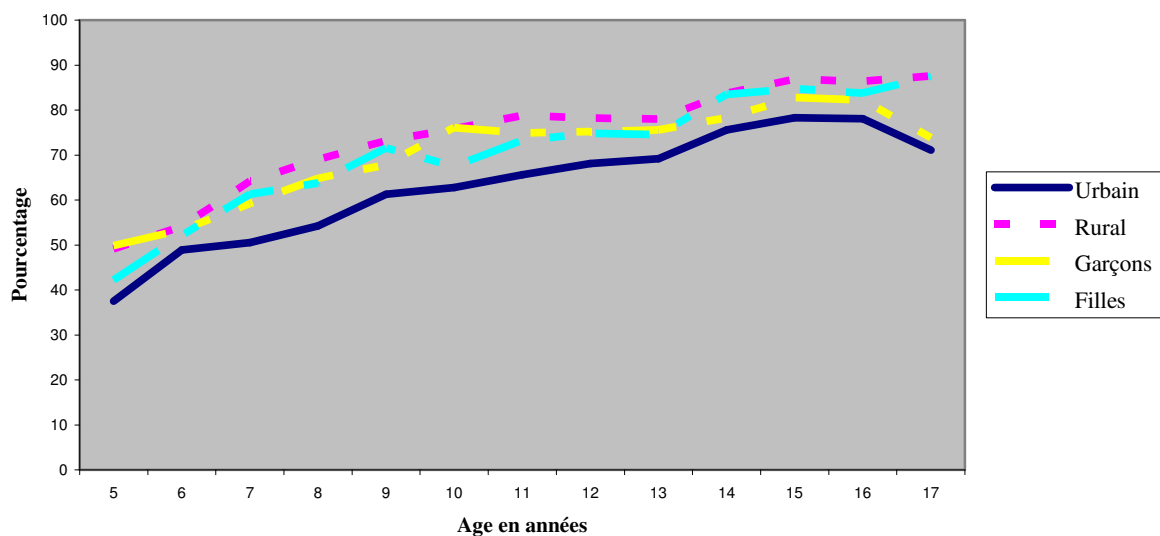
4.2. Travail des enfants

Le travail des enfants est aussi un phénomène malheureusement très répandu au Mali et qui expose les enfants. Selon de l'enquête nationale sur le travail des enfants au Mali (2006), le travail des enfants est un phénomène à la fois urbain et rural et concerne à la fois les garçons et les filles. Ainsi, le rapport de l'enquête révèle que :

- Environ deux enfants sur trois âgés de 5 à 17 ans sont économiquement actifs, soit un peu plus de trois millions de filles et de garçons pour l'ensemble du pays.
- La proportion d'enfants économiquement actifs est aussi bien élevée chez les filles que chez les garçons (entre 65 et 69% quels que soient le sexe et le groupe d'âge).

- L'incidence du phénomène est plus forte en milieu rural (71% chez les 5 à 17 ans contre 68% chez les 15 à 14 ans) qu'en milieu urbain (63% chez les 5 à 17 ans contre 59% chez les 5 à 14 ans).
- On estime que 2 450 729 enfants sont astreints à un travail dommageable soit 8 enfants sur 10 économiquement actifs et un enfant sur deux âgés de 5 à 17 ans.
- 40% des enfants de 5 à 14 ans effectuent un travail dangereux.

Fig 2 : Répartition des enfants économiquement actifs âgés de 5 à 17 ans selon le sexe et le milieu de résidence



Le travail des enfants se fait essentiellement dans les ménages (9 enfants travailleurs sur 10) et dans les plantations.

Outre le fait que le travail à un âge encore très tendre compromet le développement physique de l'enfant, mais en plus il compromet ses chances d'acquérir des compétences à l'école et il se trouve être l'une des plus grandes causes de la faiblesse des taux de scolarisation. (ce sont environ 8 enfants âgés de 17 ans sur 10 qui travaillent pour un peu moins de 3 qui vont à l'école).

Au cours d'un atelier organisé par le B.I.T sur le renforcement des capacités nationales en matière de lutte contre le travail des enfants au Mali ,tenu les 15 ,16 ,et 17 octobre 2007 ,au grand hotel de Bamako , M . Grégoire du BIT a évoqué certaines actions de IPEC/ Mali en matière de lutte contre les pires formes du travail des enfants : Ainsi depuis 1998 ,6736 enfants de familles à risque ont bénéficié d'activités génératrices de revenus ,9251 enfants ont été retirés des pires formes de travail des enfants ; 6001 enfants ont achevé un programme

d'éducation informelle. Le programme opère dans 4 régions / Ségou, Kayes , Sikasso ,et Mopti dans les secteurs de l'agriculture, mines ,économie informelle urbaine,artisanat ,exploitation sexuelle etc ...

Tableau 31 : Type d'activité des enfants selon le sexe et le groupe d'âge.

Statut d'activité	5-9 ans						10-14 ans						15-17 ans					
	Garçons		Filles		Total		Garçons		Filles		Total		Garçons		Filles		Total	
	N0.	%	N0.	%	N0.	%	N0.	%	N0.	%	N0.	%	N0.	%	N0.	%	N0.	%
Travail uniquement	418965	39,5	389337	39,3	808302	39,4	339842	41,2	336531	42,7	676373	41,9	244274	56,9	207089	61,4	451363	58,9
Etudes uniquement	198327	18,7	149372	15,1	347699	16,9	155998	18,9	122478	15,6	278476	17,3	68828	16,0	20871	6,2	89699	11,7
Travail et Etudes	200203	18,9	175610	17,7	375813	18,3	287391	34,8	248395	31,5	535786	33,2	99939	23,3	80467	23,9	180406	23,5
Inoccupés	243194	22,9	276499	27,9	519693	25,3	42157	5,1	79940	10,2	122097	7,6	16491	3,8	28637	8,5	45128	5,9
Total Travail	619167	58,4	564947	57,0	1184114	57,7	627233	76,0	584926	74,3	1212159	75,2	344213	80,1	287557	85,3	631770	82,4
Total Etudes	398530	37,6	324981	32,8	723511	35,3	443389	53,7	370873	47,1	814262	50,5	168766	39,3	101338	30,1	270104	35,2

ENTE – Mali 2005

4.3. Abandon d'enfant

Le phénomène d'abandon d'enfants est plutôt rare en milieu rural, il se rencontre surtout dans les zones urbaines et principalement à Bamako où pratiquement toutes les communes sont concernées. Il est surtout le fait des aides ménagères ne voulant pas affronter l'opprobre de leur famille ou de leur communauté, en rentrant au village avec un enfant né hors mariage.

Les enfants abandonnés, s'ils sont trouvés vivants sont accueillis à la pouponnière et beaucoup ont la chance d'être adopté. Les adoptions internationales sont plus nombreuses que les adoptions nationales (la France a accueilli, de 2001 à 2005, 447 enfants sur 466 admis à l'adoption internationale, soit 95,92%).

Tableau 32 : Enfants abandonnés référés à la brigade de protection des mœurs et de l'enfance en 2005 et 2006.

STRUCTURES	Années	
	2005	2006
Commissariat 1 ^{er} arrondissement	2	2
Commissariat 2 ^{ème} arrondissement	3	3
Commissariat 3 ^{ème} arrondissement	12	7
Commissariat 4 ^{ème} arrondissement	9	9
Commissariat 5 ^{ème} arrondissement	13	5
Commissariat 6 ^{ème} arrondissement	9	6
Commissariat 7 ^{ème} Commissariat	3	4
Commissariat 8 ^{ème} arrondissement	1	1
Commissariat 9 ^{ème} arrondissement	2	3
Commissariat 10 ^{ème} arrondissement	5	9
Commissariat 11 ^{ème} arrondissement	6	10
Commissariat 12 ^{ème} arrondissement	8	5
Commissariat 13 ^{ème} arrondissement	0	4
Gendarmerie de Kalaban	6	4
Protection civile	4	5
Hôpital Gabriel Touré	3	3
Les CSCOM	6	7
La circulation Routière	2	1
La pouponnière de Dravéla	2	2
Le service social	2	5
La police spéciale	0	2
DCSSA	0	2
Tierces personnes	117	144
TOTAL	215	213

Tableau 33 : Situation selon le type d'adoption CAPF de 2001 à 2005.

Désignation Années	Adoption						TOTAL
	Nationale			Internationale			
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	
2001	02	07	09	29	31	60	69
2002	04	06	10	43	63	106	116
2003	05	02	07	67	62	129	136
2004	02	02	04	41	40	81	85
2005	03	03	05	42	48	90	95
TOTAL	16	19	35	244	222	466	501

Sur les 466 enfants admis à l'adoption internationale de 2001 à 2005, la France a accueilli 447 soit 95,92%. On apprend alors que la France est la principale destination des enfants maliens placés à l'étranger.

Le Ministère du développement social, est un acteur clé dans le suivi, la prise en charge des enfants en situation difficile.

Tableau 34 : Indicateurs des activités de Suivi des enfants en situation difficile :

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006 des services déconcentrés du Développement Social

Indicateurs activités de Suivi des enfants en situation difficile	Total
Nombre d'enfants situation difficile enregistrés	12 033
Nombre d'enfants situation difficile suivis	11 402
Nombre d'enfants de parents démunis scolarisés	4 123
Nombre d'enfants de parents démunis scolarisés infectés et affectés par le VIH/SIDA suivis	344

4.4. Le phénomène du trafic d'enfants

Selon l'article 244 de la loi n° 01-079 du 20 août 2001 portant code pénal en République du « Mali, la traite des enfants est : << L'ensemble du processus par lequel un enfant est déplacé à l'intérieur ou à l'extérieur d'un pays, dans des conditions qui le transforment en valeur marchande pour l'une au moins des personnes en présence et quelque soit la finalité du déplacement de l'enfant :

- Tout acte comportant le recrutement, le transport, le recel ou la vente d'enfant,
- Tout acte entraînant le déplacement de l'enfant à l'intérieur ou à l'extérieur d'un pays ... >>

La traite des enfants est un phénomène malheureusement très répandue encore au Mali. Elle s'est greffée sur de vieilles traditions paysannes d'envoyer, à la saison morte, des enfants sur des exploitations arachidières du Sénégal (Navetanat) ou des plantations de café ou de café de Cote d'Ivoire. Ces déplacements qui étaient presque des initiations pour les garçons (les filles n'étaient pas concernées) ont été détournés de leur premiers objectifs par l'entrée en scène d'intermédiaires véreux et de propriétaires sans scrupules dont les activités seront favorisées par une grande pauvreté rurale et un besoin croissant de ressources monétaires.

La traite est un phénomène qui concerne pratiquement toute la sous région (chaque pays est soit pays de départ, de transit, d'accueil, ou les trois à la fois). C'est pourquoi le mali a signé avec la Cote d'Ivoire, le Sénégal, la Guinée, le Burkina Faso des accords de coopération en matière de traite des enfants.

Selon les statistiques de la DNPEF, le phénomène concerne plus les garçons que les filles et aussi bien pour les cas de rapatriement ou d'interception, le phénomène décroît de 2000 à

2006, certainement par la vigilance des autorités, des comités de surveillance communautaire et de l'efficacité du partenariat contre le trafic d'enfants.

Tableau 35 : situation des enfants rapatriés et interceptés

Années	Enfants maliens victimes de traites rapatriés			Enfants maliens en situation de traite interceptés au mali et retournés dans leurs familles			TOTAL
	Effectif/ sexe		Sous-total	Effectif /sexe		Sous-total	
	F	G		F	G		
2000	35	93	128	28	65	93	221
2001	25	84	109	75	64	179	288
2002	58	67	95	30	113	143	238
2003	19	58	77	32	76	108	185
2004	12	44	56	39	73	112	168
2005	19	48	67	25	66	91	158
2006	11	32	43	27	49	76	119
Juin 2007	05	21	26	06	07	13	39
Total général	154	447	601	262	553	815	1416

Source : DNPEF, octobre 2007

Partenariat dans la lutte contre le trafic d'enfants

Dans le cadre du partenariat et de la mise en commun des synergies, les programmes et projets ci-dessous ont été élaborés avec la caution de la Direction Nationale de la Promotion de l'Enfant et de la Famille.

Tableau 36 : Programmes et projets de lutte contre le trafic des enfants

Programme Protection des enfants contre toutes les formes de violence d'abus, d'exploitation et de négligence 2003-2007 Programme Promotion d'une culture de droits 2003-2007	Programme de Coopération Mali UNICEF 2003- 2007 (en cours)
Projet de lutte contre la traite des enfants	Terre des Hommes Allemagne- Mali-enjeu (depuis 2000)
Projet de réinsertion des enfants victimes de traite	UNICEF- OIM- Mali-Enjeu (en cours)
Projet sous régional de lutte contre le trafic des enfants	Aide à l'Enfance Canada (démarrage en 2004)
Projet de lutte contre le trafic des enfants par l'éducation	Vision mondiale et Care Mali (démarrage 4ème trimestre 2003)
Projet de lutte contre le trafic des enfants par les médias (feuilleton radiophonique)	Population Media Center (démarrage 4ème trimestre 2003)
Projet de lutte contre le trafic des enfants par l'éducation (CIRCLE)	Winrok International (démarrage 4ème trimestre 2003)

Projet de lutte contre la mendicité interne et transnationale des enfants	Fondation pour l'Enfance (en cours de discussion)
Programme national de lutte contre le travail des enfants	IPEC/BIT (en cours)
Projet Lutte contre le trafic des enfants (LUTRENA)	IPEC/BIT (en cours)

Le projet LUTRENA qui couvre 10 pays en Afrique de l'Ouest /Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Mali , Niger, Nigeria, Sénégal et Togo en est à sa troisième phase de lutte contre le trafic des enfants a , entre autres résultats, fait la formation de 252 partenaires, 222 membres des comités locaux de vigilance, 264 enfants membres des clubs LUTRENA, 250 enfants rapatriés de Côte d'Ivoire, la réinsertion de 250 enfants rapatriés de la Cote d'Ivoire dans des activités génératrices de revenus.

4.5. La protection spéciale

La société peut prendre la décision de se protéger des délits ou méfaits des enfants, en les privant de liberté ou en surveillant leur liberté. Mais cette décision peut être lourde de conséquence pour l'avenir de l'enfant, c'est pourquoi seule une juridiction spéciale doit s'en charger. Le Mali a prévu à cet effet le juge pour enfants, le tribunal pour enfants, la chambre spéciale des mineurs de la Cour d'appel, la Cour d'assise des mineurs.

4.5.1. Le Tribunal pour enfants :

Le Tribunal pour enfant tel qu'il existe encore, se compose d'un président, d'un ou plusieurs greffiers et les fonctions du Ministère public sont exercées par le procureur de la République près du Tribunal de première instance ou par le juge de paix a compétence étendue. Avec une telle composition, le Tribunal pour enfants n'est pas en mesure de fonctionner convenablement car il n'est pas autonome. Le district de Bamako pose un autre problème car la compétence du Tribunal pour enfants s'étend ici à l'ensemble de la circonscription qui comprend 6 tribunaux de première instance et donc 6 procureurs de la République. Le texte de 2001 ne précise pas lequel de ces procureurs doit exercer les fonctions du ministère public.

La modification qui prend en charge ces insuffisances, renvoie pour partie au nouveau code de procédure pénal adopté en 2001, donne au Tribunal pour enfants une nouvelle composition, afin de le rendre plus fonctionnel. Ainsi ,le Tribunal pour enfants comprend un Président qui peut être assisté d'un ou plusieurs juges au siège, un procureur le cas échéant, un greffier en chef et un ou plusieurs greffiers. Les fonctions du Ministère public sont

exercées par le procureur près le Tribunal pour enfants, à défaut, le procureur près le Tribunal de première instance ou le juge de paix à compétence étendue. Le texte a été adopté à l'unanimité des 88 votants.

En attendant l'application effective de cette modification, le Tribunal pour enfants de Bamako, se trouve confronté aux mêmes difficultés qu'à la date de sa création. En effet :

- Bien que territorialement, il soit compétent pour tout le district de Bamako, seule la commune V envoie régulièrement des dossiers. Les autres communes continuent à juger les enfants, tâche qui ne relève plus de leurs compétences.
- Les Juges pour enfants n'ont pas reçu de formation spécifique, hormis quelques séminaires sur les droits des enfants.
- La lenteur dans le traitement des dossiers due à l'absence des parents, des parties civiles, le manque de moyens de locomotion pour transporter les enfants en infractions, font que les affaires vont de renvoi en renvoi, et les enfants mis en examen sont pour la plupart libérés car la loi limite la détention préventive à 3 mois pour les délits et à 1 an pour les crimes.

Pour l'année 2006, sur 137 dossiers au niveau des 2 cabinets du Tribunal de Bamako, seules 19 affaires ont été jugées définitivement et 25 renvoyées.

Conclusion : Malgré l'élaboration du code de protection de l'enfant, malgré la création du Tribunal pour enfants de Bamako, la justice pour mineurs est encore loin d'être rendue dans les conditions idéales conformes aux droits des enfants.

Tableau 37 : Dossiers au niveau du premier cabinet

Nature des infractions	Nombre de cas
Tentative de vol	4
Coups mortels	1
Abus de confiance	3
Vol	35
Viol et vol	1
Infanticide	2
CBV	3
Escroquerie	1
Pédophilie	2
Menace de mort	1
Abandon incapable	1
Faux et usage de faux	1
Attentat à la pudeur	1
Vol et complicité de vol	3
Viol	4
Flagrant délit de vol	1
Vol et vagabondage	1
Vol et CBV	1
Vagabondage	1
Enlèvement de personne et vol	1
Evasion	1
Vol qualifié	1
TOTAL	70

Source : Tribunal pour enfants Bamako

Tableau 38 : Dossiers au niveau du Deuxième cabinet.

Nature des infractions	Nombre de cas
Vol et détention de stupéfiant	1
Abus de confiance	2
Vol	39
Infanticide	3
CBV	2
Escroquerie	1
Pédophilie	3
Menace de mort	1
Assassinat	1
Attentat à la pudeur	4
Viol	3
Flagrant délit de vol	3
Vol qualifié	3
Vol à main armée	1
TOTAL	67

Source : Tribunal pour enfants Bamako

De même que l'enfant doit bénéficier d'un traitement judiciaire spécial selon le code de protection de l'enfant, de même, il doit bénéficier de conditions de détention particulières, qui le sépare des adultes et qui favorisent sa réhabilitation et sa réinsertion dans sa famille et dans sa société. La création du centre de Bollé répond à ce souci.

4.5.2. Le Centre Spécialisé de Détention de Rééducation et de Réinsertion pour Mineurs (CSDRM)

Créé par l'ordonnance N° 00-012/P-RM du 20 février 2000, Bollé s'occupe de la rééducation de la ré scolarisation la formation professionnelle, l'alphabétisation des mineurs qui sont en conflit avec la loi .

Les enfants viennent à Bollé par décisions du ministère de la justice, accompagnés d'un mandat de dépôt ou d'une ordonnance de placement. Les enfants qui sont âgés entre 13 et 18 ans sont envoyés par les tribunaux de Bamako et Kati.

Tableau 39: Relatif aux entrées de janvier à décembre 2006/OGP-MD-OP

2006	Titre de détention	Ordonnance de Garde Provisoire	Observation
Mois	Mandat/ Placement		
Janvier	2 MD	1 OGP	
	5 OP		
Février	9 MD	1 OGP	
	7 OP		
Mars	5 MD	1 OGP	
	5 OP		
Avril	4 OP	3	
Mai	4 MD	7	
	2 OP		
Juin	4 MD	6	
	6 OP		
Juillet	2 MD	4	
	3 OP		
Août	6 MD	6	
	2 OP		
Septembre	6 MD	3	
	6 OP		
Octobre	2 MD	6	
	4 OP		
Novembre	1 MD	2	
	12 OP		
Décembre	7 MD	5	
	4 OP		

Tableau 40 : Répartition des mineurs par juridiction 2006 :

Juridiction d'origine	Nombre	%
Commune I	1	1
Commune II	8	12
Commune III	6	9
Commune IV	6	9
Commune V	1	1
Commune VI	5	7
Tribunal pour Enfant	113	176
TPI/ Kati	16	24
Total	156	

Source : Rapport d'activité 2006 CSDR Mineurs de Bollé

Tableau 41 : Présentation des mineurs par âge 2006 :

Juridiction d'origine	Ages					
	13	14	15	16	17	18
Commune I						1
Commune II					3	7
Commune III						6
Commune IV	1			1	1	4
Commune V						1
Commune VI			1		1	5
Tribunal pour Enfant				2	6	8
TPI/ Kati	3	4	9	20	19	58

Source : Rapport d'activité 2006 CSDR Mineurs de Bollé

C'est la seule institution du genre au Mali (malgré les quartiers pour mineurs dans les prisons de Sikasso, Koutiala et Mopti) partout ailleurs les mineurs continuent à frayer avec les criminels souvent endurcis. Les infractions qui sont leurs reprochées sont variées : Vols, vols qualifiés, consommation de stupéfiants, viols en bande, coups et blessures volontaires ...

Les principales activités menées par les mineurs pour faciliter leur réinsertion sont :

- L'éducation : Les mineurs reçoivent dans 6 classes des cours du programme officiel et participent aux examens nationaux.
- L'alphabétisation : Elle concerne les deux tiers des pensionnaires et se fait en Bambara.

- Formation professionnelle : Menuiserie métallique, menuiserie bois, savonnerie, couture, constituent l'essentiel des activités d'apprentissage et de production.
- Formation en élevage et en agriculture : Pour l'amélioration de leur ordinaire, les mineurs font du jardinage et des champs de mil, de maïs ou de haricot.
- Formation en technique sanitaire : secourisme, hygiène, assainissement...
- Formation socioculturelle et sportive : Animation d'un foyer par des veillées, des contes, du théâtre thérapeutique et, aussi de la gymnastique et des rencontres de foot avec des jeunes du quartier.

Ces différentes activités concourent en principe à l'épanouissement de l'enfant, cependant, force est de constater les limites du système, à cause de la faiblesse des ressources de l'institution surtout en moyens d'apprentissage, du déficit dans la médiation sociale, dans les prestations judiciaires, les enquêtes sociales, les soins médicaux (soins spéciaux, expertises mentales, analyses ...)

4.5.3. Centre de Détention et de Rééducation de Bollé femme

Tableau 42 : personnes de moins de dix huit ans qui ont été accusées d'un crime.

INFRACTION	NOMBRE	DUREE MOYENNE DE LA PREVENTION
vol	11	3a 6mois
infanticide	07	6mois a 1an
coups et blessures volontaires	03	3 a 6 mois
assassinat	01	6 mois a 1an
coups mortels	01	6mois a 1an
associations de malfaiteurs	01	6mois a 1an
abus de confiance	01	3 a 6mois
empoisonnement	01	6mois a 1an
abandon d'incapable	01	6mois a 1an
vol en bande	02	6mois a 1an
vagabondage	01	3mois
TOTAL	30	

CAPACITE D'ACCUEIL : 30

Conclusion : Le niveau de la protection des enfants est aussi un indicateur de la situation des droits des enfants : Moins les enfants bénéficient de leurs droits ,plus ils sont sujets aux mesures de protections spéciales ou non .Quand l'enfant ne va pas à l'école ,les risques sont grands pour qu'il soit victime des pires formes de travail ,du trafic d'enfant, des méfaits de la rue ,de l'exploitation sexuelle etc.... , quand le droit à la survie n'est pas respecté (par manque de vaccination appropriée par exemple) l'enfant peut se retrouver en situation de mendicité, parce qu'il est devenu aveugle ou paralytique etc. ...

V. PARTICIPATION DES ENFANTS

Dans une société où l'enfant est considéré d'une manière très imagée, mais très significative comme une pâte à modeler, que les parents ou autres éducateurs doivent façonner avant qu'elle ne durcisse, il y a très peu de place pour la libre expression, la liberté d'opinion de l'enfant.

Aussi, la participation de l'enfant, sa consultation pour les prises de décisions le concernant, ne sont pas évidentes dans le schéma de l'éducation traditionnelle. Cependant, en cette époque où les mentalités évoluent, le changement va dans le sens de la reconnaissance à l'enfant d'une personnalité propre (qu'il faut aider à construire) qui ne doit pas être forcément le reflet des volontés parentales.

Ainsi le Mali et les partenaires, soucieux de reconnaître et d'appliquer tous les droits reconnus aux enfants au plan international, a suscité ou favorisé la création d'un certain nombre d'institutions devant être des cadres privilégiés d'expression de l'enfant. Il s'agit entre autre :

5.1. Le Parlement National des Enfants (Décret N°96-172/ PM-RM du 13 juin 1996.), dont le siège est à Bamako est une « tribune de libre expression des enfants du Mali qui a pour but d'assister les pouvoirs publics dans la mise en œuvre du Plan d'Action National pour la survie, le développement et la protection des enfants adopté par le gouvernement.. ».

Il est chargé de « mener toutes actions d'informations de sensibilisation des enfants, des parents, des pouvoirs publics, de la société civile et de tous ceux qui peuvent contribuer à l'expression d'une véritable solidarité nationale et internationale... ».

Il est composé au niveau national des membres élus des parlements régionaux. Le parlement régional est composé des membres élus des cercles.

Le parlement des enfants est la seule institution au Mali où il y a une égalité de sexe des membres.

Tableau 44 : Répartition par sexe des membres des parlements régionaux des enfants (2005)

Filles	122
Garçons	120
Total	242

Source : DNPEF_Rapport 9e session du parlement des enfants du Mali.

5.2. L'école amie des enfants, amie des filles

L'école amie des enfants, amie des filles est une école où tous les enfants apprennent à participer, exercer des responsabilités, à être solidaires, à apporter quelque chose à leur école et à leur communauté. C'est une école où les droits des enfants sont bien respectés, dans une école amie des enfants, amie des filles, les filles ont les mêmes chances que les garçons de s'inscrire et de réussir. Cinq objectifs principaux sont dévolus à cette école :

1. une école saine et qui protège la santé des enfants
2. une école de succès utile aux enfants
3. une école qui accueille et qui protège tous les enfants
4. une école qui assure l'égalité entre filles et garçons
5. une école où les familles, les communautés et les enfants s'impliquent et participent.

L'un des meilleurs instruments de participation des enfants à la gestion de leurs propres affaires, de leur environnement est le Gouvernement des enfants :

Le Gouvernement des enfants dans des écoles pilotes : avant de créer un tel gouvernement, il faut faire un diagnostic de l'école, c'est à dire voir si l'école correspond aux cinq objectifs sus cités, identifier les principaux problèmes de l'école pour choisir les domaines où les élèves veulent agir, et alors créer un ministère pour chaque domaine, autant de ministère que de domaines identifiés.

Pour chaque ministère, élire un ministre responsable : il doit y avoir autant de fille ministre que de garçons ministre dans le gouvernement créé.

Dans chaque ministère, les responsabilités et les tâches pour mener à bien les activités sont réparties de manière égale entre filles et garçons.

Pour chaque ministère, une équipe est constituée avec des élèves de toutes les classes. Ainsi l'école entière participe à toutes les activités du gouvernement des enfants, même les plus petits.

Dans le gouvernement, ce sont les enfants qui prennent les décisions, mais font appel aux conseils des enseignants et du Directeur.

Le gouvernement doit organiser chaque année une réunion de tous les parents d'élèves pour les informer de toutes les activités du gouvernement des enfants et dialoguer avec eux.

Le droit à la participation de l'enfant au Mali est confronté au double défi de respecter l'intérêt supérieur de l'enfant tout en le maintenant dans un devoir d'obéissance vis-à-vis des parents, des éducateurs, des adultes d'une manière générale. La Charte Africaine des Droits et

du bien être de l'Enfant (CADBE) a parfaitement traduit cette préoccupation ,en ajoutant à tous les droits reconnus aux enfants , dans son article 31 intitulé Responsabilité des enfants (envers sa famille ,la société l' Etat ,la communauté) certains devoirs comme (entre autres) :

- D'œuvrer pour la cohésion de sa famille, de respecter ses parents, ses supérieurs et les personnes âgées en toutes circonstances et de les assister en cas de besoin
- De servir la communauté nationale en plaçant ses capacités physiques et intellectuelles à sa disposition.

Conclusion : La participation de l'enfant devient une notion de plus en plus transversale :

- L'enfant, en acquérant des compétences de vie, développe sa propre survie.
- L'enfant est mieux protégé s'il acquiert des notions préventives contre toutes les formes d'agression : violences sexuelles, grossesses indemnités...
- L'enfant est de plus en plus sollicité pour l'animation des cours, le schéma classique de l'enfant qui croise les bras et écoute le maître est révolu. Les loisirs sont certainement l'un des domaines où l'enfant exprime le mieux ses potentialités physiques, culturelles et intellectuelles.

VI. CONCLUSION- RECOMMANDATIONS

Les droits des enfants, au regard des principaux indicateurs recensés sont encore à un niveau de respect très faible. Certainement à cause de la très forte interaction entre les différents domaines, aucun d'entre eux : ni la survie, ni le développement, ni la protection, encore moins la participation, ne sont à un niveau satisfaisant :

- **Effets pervers de l'insuffisance des services de santé :** Parce que, la couverture sanitaire est faible, les enfants sont victimes d'une mortalité et d'une morbidité élevées et les survivants n'échappent pas toujours aux séquelles de maladies comme la méningite, la poliomyélite, le trachome etc. qui en font, à défaut d'une prise en charge insuffisante (Faiblesse des structures et insuffisance des moyens) des handicapés physiques, des handicapés pour l'école, des candidats à la mendicité.
- **Effets pervers de l'insuffisance des services scolaires :** Parce que la couverture scolaire est faible, beaucoup d'enfants n'ont pas accès à l'école : l'école est souvent trop loin du village, la pauvreté des parents ne leur permet de subvenir aux frais scolaires des enfants ou tout simplement de les libérer des tâches domestiques ou économiques. Beaucoup de ceux la deviennent des victimes potentiels de la traite des enfants et des pires formes du travail des enfants.
- **Effets pervers des crises économiques et socioculturelles :** Parce que la pauvreté est générale, parce que les valeurs traditionnelles sont en crise et fragilisent les familles et les communautés (du point de vue de la solidarité, de l'encadrement, de l'éducation du jeune enfant etc.), parce que les moyens de prise en charge et de soutien de l'Etat aux familles sont faibles, la protection des enfants devient elle aussi faible et le spectacle quotidien des enfants mendiants, des enfants travailleurs, des enfants de la rue, des enfants handicapés etc. interpelle toute la société et, faute de vigilance, très souvent le spectacle devient banal, et alors, tous ces enfants en situation difficile deviennent progressivement des exclus de la société. Des exclus envers lesquels la solidarité de la communauté ne se manifesterait que par quelques pièces d'argent jetées dans leurs sébiles, des restes de nourritures déposés dans leurs boîtes : ils vivent avec nous mais pas parmi nous.

Cependant l'espoir est permis pour plusieurs raisons :

- **L'importance de l'enfant pour la famille, la communauté :** l'enfant a toujours été considéré comme un trésor : il est la fierté de la mère, souvent une justification de son rôle social, il est l'orgueil et le soutien du père, il fait le prestige de la famille... Le

meilleur souhait qu'on puisse faire à un homme est « que Dieu fasse que tu engendres meilleur que toi... ». Les parents consentent donc au sacrifice pour éduquer leurs enfants. Malheureusement, du fait de la faiblesse des moyens et aussi de pesanteurs socioculturelles, de pratiques néfastes... , les parents ont du mal à assumer leur part de responsabilité et c'est pourquoi, l'état, les institutions nationales ou internationales, les ONG deviennent incontournables dans la défense des droits des enfants .

- **L'importance de l'enfant pour l'Etat et la nation** : « gouverner c'est prévoir ... ». Pour le Mali, l'avenir va se forger avec “la majorité d'enfants d'aujourd'hui”. Des connaissances et des aptitudes que nous pourrons leur donner aujourd'hui, dépendra leur capacité à devenir des citoyens responsables et à faire face aux défis du développement.

